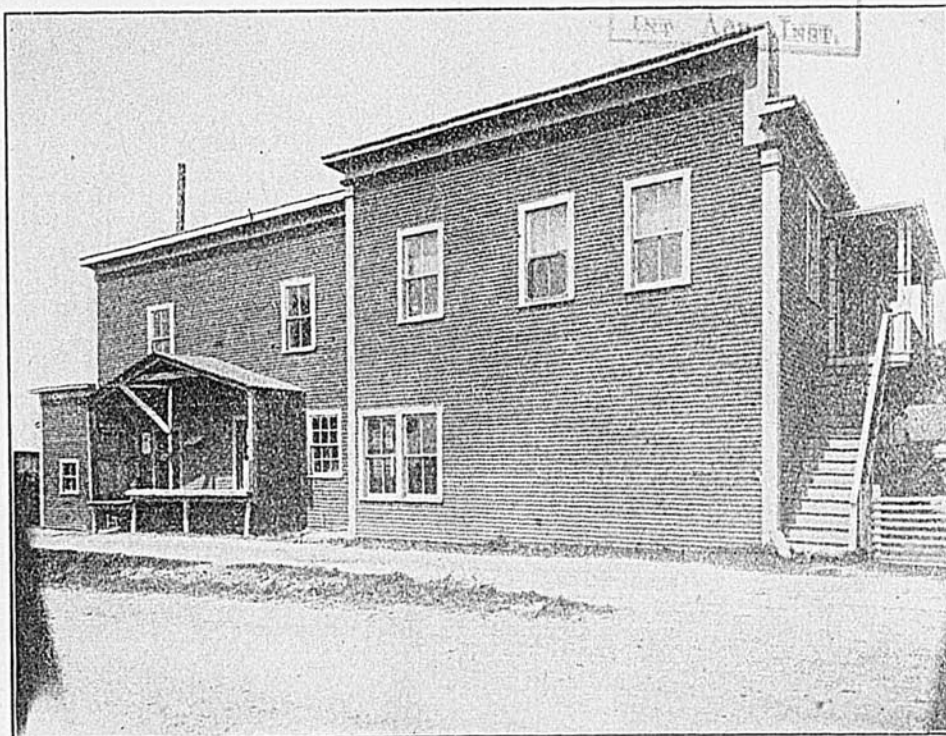


Le Bulletin des Agriculteurs

VOL. 7 No 28

MONTREAL LE 15 JUILLET 1922

Prix 10c le numéro



Beurrerie de M. J. A. CAILLER, à St. Félix de Kingsey, Qué.

De petite fabrique mal outillée qu'elle était en 1915, elle est devenue, en 1921, une des plus modernes et des plus rémunératrices de la province. Sa production, de 34 000 lbs en 1914, s'est élevée à 125 000 lbs l'an dernier.

Aujourd'hui, cette beurrerie est munie d'un outillage aussi complet que moderne et reçoit la crème de plus de 125 patrons. Etant, par surcroît, admirablement située, elle est appelée à devenir l'une des plus importantes fabriques de beurre de la province.

Journal Hebdomadaire

D'ACTION ECONOMIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

Les cultivateurs ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de se grouper pour donner plus d'ampleur et de force à leurs revendications d'ordre économique.

LE REMPLACEMENT DES REINES DANS LE RUCHER

Beaucoup d'apiculteurs canadiens éprouvent tous les ans de lourdes pertes parce qu'ils négligent de remplacer par des reines jeunes et fécondes les vieilles reines bourdonneuses. Les apiculteurs les plus éclairés prennent de plus en plus l'habitude de remplacer systématiquement la reine tous les ans, car les jeunes reines sont en général plus fécondes que les reines ayant plus d'un an.

En remplaçant la reine du rucher, il n'est pas bon de laisser les abeilles élever elles-mêmes leur propre reine en toute liberté; il faut adopter une méthode d'élevage par laquelle on ne produit que des reines des meilleures espèces, et on améliore ainsi la race d'abeilles.

Les reines peuvent être introduites sans danger à tout moment pendant la saison d'activité, mais le meilleur moment de l'année pour remplacer la reine est pendant une miellée. On peut se servir de cellules royales mûres ou de reines accouplées. Le meilleur moyen peut-être est de fournir des cellules royales mûres mais il est à craindre que ces cellules royales ne soient détruites ou que les jeunes reines ne se perdent pendant leur vol nuptial et que la colonie ne reste ainsi sans reine. Le système recommandé est celui qui consiste à élever des reines au moyen du système de "cellules en tasse" au commencement de la miellée principale du trèfle, et de faire accoupler ces reines dans de petites colonies préparées spécialement à cet effet. Lorsque ces reines ont été accouplées et qu'elles pondent, on peut détruire les reines des colonies dont les reines doivent être remplacées, et introduire à leur place les jeunes reines ponduses. Lorsqu'il ne faut que quelques reines et que l'apiculteur ne peut les élever lui-même, on peut s'en procurer à un prix nominal chez les apiculteurs qui font une spécialité de l'élevage des reines.

Avant d'introduire une nouvelle reine, assurez-vous que la colonie est sans reine et qu'il n'y a pas de cellule royale. Des directions pour l'introduction accompagnent toutes les reines qui sont fournies.

Le système suivant a donné toute satisfaction à la ferme expérimentale fédérale Ottawa.

Dès qu'une colonie se prépare à essaimer en ayant des larves dans des cellules royales, au commencement de la miellée principale du trèfle, enlever la vieille reine de la ruche et détruire toutes les cellules royales. Neuf jours plus tard, détruire encore une fois toutes les cellules royales et introduire une jeune reine pondreuse de parentage sélectionné. On contrôle ainsi efficacement l'essaimage et l'on fournit à la colonie une jeune reine féconde, à temps pour peupler la colonie de jeunes abeilles pendant l'hiver et la mettre en état de mieux travailler au printemps suivant. Lorsqu'un apiculteur n'a pas de reines à rechange, ou qu'il ne peut se les procurer, et qu'il est nécessaire à la colonie de fournir elle-même sa propre reine, on peut laisser une cellule à l'époque où l'on sort la vieille reine de la colonie, mais il faut examiner la colonie plus tard pour s'assurer que la jeune reine est bien accouplée et qu'elle pond.

C. B. Gooderham,
Apiculteur du Dominion.

ILS NOUS DONNENT DU PAIN?

"Récolte manquée, année pauvre pour un pays", voilà des mots synonymes.

Bon nombre d'industriels, de marchands, de commerçants et de professionnels semblaient vouloir oublier cette vérité du père La Palisse.

La Providence s'est chargée de le leur rappeler.

Dans tout l'est du Canada—le Lac St-Jean excepté—l'an dernier, la récolte de foin a été presque nulle. Celle des céréales n'a guère valu mieux.

Conséquence: il n'y a pas d'argent nulle part.

Tout le monde le crie. Tout le monde aussi a les yeux sur la nouvelle récolte pour mettre à flot ses propres affaires.

"Agriculture prospère" veut donc dire richesse pour toutes les branches de l'industrie humaine. Et comme l'agriculture n'est pas un mot abstrait, mais bien une profession exercée par des hommes faits de chair et d'os comme les autres mortels, il importe donc de respecter, de protéger, d'aider et d'instruire ces hommes qui sont à la base de notre richesse nationale et individuelle.

Comprenons-nous bien ce devoir? L'accomplissons-nous exactement?

Pas toujours.

Précisons notre pensée.

Et d'abord, qu'est-ce que respecter quelqu'un? C'est avoir pour lui des égards, des prévenances dans nos paroles et dans nos actes.

Les autres classes de la société respectent-elles *notre habitant* comme elles devraient le faire?

Bien qu'il y ait un mieux sensible, d'une façon générale, dans trop de milieux encore le mot *habitant* craché à la figure d'un adversaire est le terme du suprême mépris.

Exemple: Il y a quelques mois à peine, dans une gare remplie de cultivateurs, un soldat en goguette s'amène au guichet. L'employé s'impatiente et lui lance par la tête et à tue-tête ce mot injurieux: pas pour l'homme chaud—Va au d. m. *habitant*

C'est ça! Avale, brave habitant qui vient d'apporter à manger à ce freluquet, et en plus, a part dans le salaire qui lui sera payé le mois prochain!

Autre exemple. Dans les magasins, sur la rue, quelqu'un est-il mesquin, grossier, on lui crie: fais pas l'*habitant*, ou encore espèce d'*habitant*, tout comme si ce mot était synonyme de mesquinerie et d'impolitesse.

Si l'on croit que c'est respecter le cultivateur dans ses paroles, ça! ... Et si l'on croit que c'est relever l'agriculture aux yeux de la jeunesse que de se servir du mot *habitant* comme terme de comparaison pour tout et avec tout ce qu'il y a de plus bas dans la société.

Certains gens respectent-ils l'habitant dans leurs actes au moins.

Pas jusqu'en paroles.

Combien de gens rendent à l'habitant le salut poli qu'il leur envoie? Combien d'automobilistes, hautement huppés, trouvent très drôles de tuer le chien du m. habitant, d'écraser ses poules ou de le faire courir après son cheval qui s'épouvante?

Mais au moins est-ce que l'habitant est protégé, aidé comme il devrait l'être?

Pas plus qu'il n'est respecté.

Protéger quelqu'un, c'est prendre sa défense.

Qu'il me suffise de rappeler deux faits encore assez récents: la crise de l'immeuble et les exemptions des fils de cultivateurs au temps de la conscription.

Dans le premier cas, qu'un tas de bons à rien ou de vauriens se sont rués sur nos campagnes pour vendre à nos cultivateurs des immeubles réels ou imaginaires et partant pour les exploiter. Dans la plupart de nos paroisses, il s'est trouvé quelqu'un pour aider à filouter l'argent des m. habitants verts—langage de nos flâneurs de village qui vivent et mangent parce que les autres travaillent.

Et ceux qui auraient dû élever la voix pour protéger notre peuple agricole. Qu'ont-ils fait?

Ils se sont tus. Le clergé paroissial a voulu élever la voix. On l'a menacé de le traîner devant les tribunaux civils.

Des faits qui se sont passés au sujet des fils de cultivateurs au fameux temps de la conscription, n'en parlons pas! C'est mieux.

Qu'est-ce enfin qu'aider quelqu'un?

C'est lui prêter son concours en temps opportun. Nos habitants ont-ils reçu cette aide?

Une occasion favorable s'est présentée pour les aider à produire plus et de meilleure qualité, à vendre et à acheter à meilleur compte tout ce qui touche aux produits agricoles: la Coopération.

Qu'est-il arrivé?

On a employé le vert et le sec pour faire rater le mouvement.

Imaginez donc aussi le scandale!

Des habitants qui avaient la prétentieuse audace de se passer d'intermédiaires inutiles!

A coup d'épingle, quand ça n'a pas été à coup de sabre, on a miné les organisations naissantes. Des pièges habiles ont été tendus; les habitants confiants y sont tombés, et le mouvement vraiment coopératif est retardé pour longtemps peut-être.

Conséquence: Grand nombre de ces messieurs, petits et grands, sont acculés à la banqueroute, écrasés par des crédits qu'ils ne peuvent supporter.

Par la vraie coopération, l'habitant n'a pu améliorer ses méthodes de culture, d'élevage, de vente et d'achat. Il n'a pas d'argent. Tout le monde se ressent de la gêne de ces habitants que l'on aurait dû aider de toute façon.

On se plaint aujourd'hui, non sans raison peut-être, que l'habitant est ferme, méfiant.

Il y a de quoi!

Un cheval qui n'a jamais reçu de vous autre chose que des coups de bâton se cabre à votre approche, même si vous voulez le caresser!

Du désarroi dans les affaires, causé en majeure partie par la mauvaise récolte de l'an dernier, tous ceux qui ont encore une tête sur les épaules devraient tirer la leçon suivante: les habitants font la richesse de notre pays. Ils sont la base du commerce et de l'industrie. Ils nous donnent du pain, à nous et à nos familles. Au moins respectons-les!

Et les habitants ne demandent que cela pour continuer de travailler ferme pour nourrir notre pays. C'est bien peu.

L'obtiendront-ils?

LOUIS ARNEAU
(L'Action Catholique)



"Vous servez toujours du si
BON THÉ"

Ce compliment est souvent adressé à la maîtresse de maison qui, dans toutes les circonstances, sert du Thé Primus, le thé de choix. Aussi se montre-t-elle fière de la sûreté de son goût.

DISTRIBUTEURS:

L. CHAPUT FILS & CIE LIMITEE

THÉ PRIMUS

ECONOMIE DE \$115,000.00

Nous recevions dernièrement d'un de nos lecteurs du bas de Québec, une note nous demandant de commenter un article du "Soleil" ayant trait à l'économie que le ministère de l'agriculture provincial a fait faire aux cultivateurs, en décidant les compagnies de chemins de fer à accorder des taux spéciaux, pour le transport du foin, des criblures et du maïs, au cours de l'hiver dernier.

Après avoir parcouru l'article en question, nous sommes arrivés à la conclusion, ou que le "Soleil" voulait se payer la tête de ses lecteurs cultivateurs, ou qu'il traitait une question qu'il ignorait complètement. Et nous nous sommes dit que si l'auteur de cet article s'était donné la peine de consulter les autorités du ministère de l'agriculture, — bien que ces dernières ne dédaignent pas que les entreprises nées de leur initiative soient connues et appréciées du public, elles sont sans doute assez honnêtes pour ne pas s'attribuer le mérite d'initiatives complètement étrangères à leur cercle — il aurait tenu un langage différent à l'endroit des personnes qu'il s'appliqua à "blackbouler" au cours de son article. En effet, ce sont bel et bien ces mêmes personnes qui ont fait les démarches pratiques pour gagner définitivement cette réduction. (Il serait tout de même intéressant de savoir où cet écrivain remarquable a puisé ses renseignements.)

Nous n'avons nullement l'intention de discuter les chiffres

qu'il donne; nous souhaitons qu'ils soient exacts puisqu'ils prouveraient, s'ils l'étaient, que ceux qui ont d'abord soulevé cette question et que l'on a traités de "braillards" dans le temps, avaient bien raison de s'alarmer.

Il y aurait tout un petit volume à écrire sur l'histoire de la réduction de ces taux de transport. Nous nous bornerons cependant à citer quelques faits qui démontreront à l'auteur de cet article qu'à force de pratiquer le culte de la vénération des pieds de ministres, l'on en arrive à raisonner avec ses pieds plutôt qu'avec sa tête.

Nous ferons remarquer à nos lecteurs que si nous relevons cet article, c'est pour rendre justice aux agriculteurs qui dans le silence travaillent à aider l'agriculture et à la libérer des sarcophages politiques qui lui rongent graduellement la chair et qui menacent de la sacrifier entièrement à la haute finance et à la grande industrie.

Voici donc un résumé de l'histoire des faits d'armes que le "Soleil" attribue au gouvernement

Au mois d'août 1921, le Bulletin des Agriculteurs faisait une enquête sérieuse pour découvrir l'état des récoltes dans la province. 18,000 circulaires et blanes de rapport furent distribués aux lecteurs et au delà de 14,000 furent remplis et retournés au Bulletin.

Ces rapports confirmèrent malheureusement nos appréhensions. Les chiffres que nous publiâmes alors existent encore, de même que

les appels que nous réitérâmes et qui restèrent sans réponse pratique

Comme la saison avançait sans qu'aucune mesure ne fut prise pour parer à une situation devenue très alarmante, le président du Comité de la Production animale commerciale résolut d'appeler une assemblée de ce comité. A l'exception de deux employés du gouvernement provincial, toutes les personnes présentes à cette réunion (il y en avait une quinzaine) se classèrent dans la catégorie que le "Soleil" appelle les prétendus chefs agraires.

A cette réunion, l'on discuta les moyens à prendre pour prévenir la disette de fourrage et de grains alimentaires qui devenait de plus en plus menaçante. Il fut convenu qu'il faudrait importer une certaine quantité de ces récoltes du dehors et qu'il était opportun de demander aux compagnies de transport, des taux spéciaux pour ces produits qui serviraient directement à l'alimentation du bétail.

Ce fut après cela que le ministère de l'agriculture écrivit à M. Meighen pour lui demander d'intervenir auprès de la commission des chemins de fer. N'ayant pu obtenir satisfaction, le ministère s'adressa à M. Hanna et au président du Pacifique Canadien, mais sans plus de succès.

Le Bulletin des Agriculteurs, tenu au courant de ce qui se passait, provoqua immédiatement une assemblée d'urgence de quelques membres du comité ci-haut mentionné pour rencontrer le chef du service des frets du Pacifique Canadien. Ce dernier les reçut à bras ouverts et après avoir pris connaissance des rapports pré-

sentés par le Bulletin, et considéré la question sous tous ses aspects, il consentit à se faire l'avocat des cultivateurs de la province devant les autres autorités ferroviaires.

Quelques semaines plus tard, la réduction était annoncée.

Comme moyen de contrôle et pour s'assurer que cette réduction ne bénéficierait qu'aux cultivateurs et non au commerce, les chemins de fer exigèrent que toutes les commandes auxquelles l'on appliquerait la réduction passassent par le département de l'agriculture. M. Grenier, le sous-ministre, fut consulté à ce sujet et donna finalement l'assentiment du département qui fournit dans la suite les certificats exigés par les compagnies de transport.

Et c'est ainsi que des résultats tangibles ont été obtenus. Et nous défions "Le Soleil" de démentir ceci. Voilà du bon travail s'écrie le "Soleil". Oui, voilà du bon travail; mais qui l'a fait!

Et puis, comme s'il prenait les cultivateurs pour des naïfs, le "Soleil" se fend d'un tas de zéros pour montrer l'économie énorme que les cultivateurs ont réalisée, "grâce" à l'intervention du ministère de l'agriculture. Il prétend d'abord que la réduction moyenne a été, en chiffres ronds, de \$48 par char. \$115,000 sur 2400 chars représentent en effet une réduction de \$47.87 par char. Quand on se rappelle que la réduction accordée par les chemins de fer était d'environ 25%, l'on arrive à des frais de transport ordinaires joliment élevés. Tout de même nous n'en discutons pas ce point.

(suite à la page 13)



TABAC HACHÉ (CUT PLUG)

ROYAL NAVY

Satisfait toujours

En paquets 15¢

En boîtes métalliques d'une ½ lb. 80¢

LES PRIX DE LA DERNIERE HEURE

CETTE LISTE DONNE LE PRIX COURANT EN GROS DES PRODUITS CI-DESSOUS A MONTREAL
DERNIERE CORRECTION: LUNDI DERNIER, A 1.00 HR. P. M.

CE QUE VOUS VENDEZ

BEURRE	la lb.
PASTEURISE.....	\$0.36 $\frac{3}{4}$
No. 1	"0.36
No. 2	"

FROMAGE	la lb.
SPECIAL BLANC.....	\$0.16
No. 1	"0.15 $\frac{3}{4}$
SPECIAL COLORE	"0.16 $\frac{1}{2}$
No. 1	"0.16 $\frac{3}{4}$

OEUFs	la doz
STRICTEMENT FRAIS	\$0.31
No. 1	"0.29

VOLAILLE	Vivante	Abattue
	la lb.	la lb.
Poules choix.....	\$0.28	"0.—
No. 1	"0.25	"0.—
Poulets Choix.....	"0.40	"0.—
No. 1	"0.38	"0.—
Oies Choix.....	"0.—	"0.—
No. 1	"0.—	"0.—
Dindes Choix.....	"0.—	"0.—
No. 1	"0.—	"0.—
Canards Choix.....	"0.—	"0.—
No. 1	"0.—	"0.—

LAPINS	La lièvre.....
	\$0.12

MIEL	la lb.
BLANC	No. 1\$0.11
"	No. 2\$0.09 $\frac{1}{2}$
"	No. 3\$0.07
AMBRE	No. 1\$0.09
"	No. 2\$0.08
BRUN	No. 1\$0.07
"	No. 2\$0.06

SIROP D'ERABLE	le gall.
EN BIDON	No. 1\$1.75
"	No. 2\$1.65
"	No. 3\$1.50
EN BARIL	No. 1\$1.60
"	No. 2\$1.50
"	No. 3\$1.55

SUCRE D'ERABLE	la lb.
EN PAINS (1lb)	No. 1\$0.13 $\frac{1}{2}$
"	No. 2\$0.12 $\frac{1}{2}$
EN GROS PAINS	No. 1\$0.12
"	No. 2\$0.11

PATATES	par 90 lbs
BLANCHES	\$1.50
ROUGES	"0.—
AU CHAR	BLANCHES
"	ROUGES

FEVES	le mt.
BLANCHE	No. 1\$3.60
"	No. 2\$3.00

POIS	le mt.
No. 1	\$3.75
No. 2	\$3.40

LAINES	
Non classifiée:	\$0.14 à \$0.21
classifiée:	
Moyenne à peigner	\$0.24 à \$0.25
Basse moyenne	\$0.22 à \$0.23
Grossière	\$0.16 à \$0.17

AGNEAUX	
VIVANTS	la pièce
NO. 1	\$10.50
No. 2	\$ 8.00

MOUTONS	Sur pieds
	les 100 lbs
Bons	\$5.60
Moyens	3.00
Communs	2.00

PORCS	VIVANTS	la lb
A BACON (150 à 225 lbs)		\$0.16
A ETAL (120 à 150 lbs)		\$0.15 $\frac{3}{4}$
LOURDS (225 à 300 lbs)		\$0.12 $\frac{1}{2}$
LEGRS (100 à 120)		\$0.15 $\frac{3}{4}$
EXTRA LOURDS 300 et plus		\$0.11 $\frac{1}{2}$

VEAUX	Sur pieds	les 100 lbs
DE LAIT		
Bons	\$ — à \$7.00	
Moyens	\$4.50 à \$5.75	
Communs	\$3.50 à \$4.25	

DE CHAMPS	
Bons	\$4.25
Moyens	\$3.00
Communs	\$ —

BOUVILLONS SUR PIEDS	les 100 lbs.
CHOIX	\$ —
Bons	\$7.50 à 8.50
Moyens	\$6.50 à 7.50
Communs	\$5.00 à 6.50

VACHES SUR PIEDS	les 100 lbs.
CHOIX	\$ —
Bonnes	\$5.00 à 5.75
Moyennes	\$2.50 à 4.50
Communes	\$1.50 à 2.50

TAURES SUR PIEDS	les 100 lbs.
CHOIX	\$ — à —
Bonnes	\$7.25 à 7.75
Moyennes	\$6.00 à 7.00
Communes	\$4.50 à 6.00

TAUREAUX SUR PIEDS	les 100 lbs.
CHOIX	\$ — à —
Bons	\$ — à \$ —
Moyens	\$ —
Communs	\$3.00 à 4.00

PEAUX	
DE VEAUX DE LAIT (la lb)	\$0.16
DE VEAUX DE CHAMPS	"0.09
DE MOUTON (La peau)	"0.70
DE TAUREAU (Lourdes) la lb	"0.08
" (en bas de 47 lbs)	"0.10
DE CHEVAUX (la pièce)	\$2.50

FOIN	
PRESSE	au char par tonne
MIL NO. 1	\$ —
NO. 2	\$25.00 à \$26.00
TREFLE NO. 1	\$ —
" NO. 2	\$ —
MIL ET TREFLE	\$ —
MELES	\$20.00 à \$22.00

CE QUE VOUS ACHETEZ

MOULEES	la tonne.
SON	\$25.00
GRU BLANC	\$27.00
GRU ROUGE	\$30.00
MIDLINGS	\$46.00
FARINE alimentaire	\$35.00
BLE D'INDE moulu	\$52.50
BLE D'INDE cassé	\$25.00
TOURTEAUX de lin	\$23.00
CRIBLURES moulues	—
DRECHE séchée	—
PULPE de betterave	—
TOURTEAUX de coton	—

GRAINS ALIMENTAIRES.	
AVOINE	le minot
No. 1 C.W.	\$0.64 $\frac{1}{2}$
No. 2 C.W.	\$0.62
No. 3 C.W.	\$0.62
No. 1	\$0.58
No. 2	\$0.58

BLE D'INDE	le minot
No. 1	\$0.—
No. 2	"0.78

CRIBLURES	la tonne
Non moulues	\$20.00

ORGE	le minot
No. 2 C.W.	\$0.—
No. 3	"0.83

INSECTICIDES	
Arséniate de plomb en poudre	la lb.
1 lb.	\$0.34
50 lbs.	\$0.24
Arséniate de chaux en poudre	la lb.
1 lb.	0.31
50 lbs.	0.21

FONGICIDES	
Bouillie bordelaise en poudre	la lb.
1 lb.	0.28
50 lbs.	0.18
Bouillie souffrée en poudre	la lb.
1 lb.	0.22 $\frac{1}{2}$
50 lbs.	0.13 $\frac{1}{2}$
	Le 100 lb.

FARINE A PAIN	
No. 1	\$3.90
No. 2	\$3.65
No. 3	\$3.55
	Le 100 lb.

SUCRE	
GRANULE	\$7.25
CASSONADE	\$6.85

MELASSE	Au gall.
.....	\$0.67
SEL	Au sac.
.....	\$1.50

CORDE A LIEUSE	
Corde à lieuse	\$0.14 c la lb
(fret payé sur 200 lbs et plus)	

FERMIERS-UNIS DE BERTHIERVILLE

Dimanche, le 16 juillet aura lieu à Berthierville, comté de Berthier, à 2 hrs. P. M. une grande réunion régionale des cultivateurs du comté de Berthier.

Tous les cultivateurs de progrès seront présents.

MARCHE BONSECOURS.

Prix du détail pour la semaine finissant le 8 juillet.

FRAISES: 15c le casseau, 2c pour 25c. La boîte de 54 casseaux: \$7.50.

TABAC.—Petit quesnel, 50c la lb; grand rouge: de 25 à 30c la lb; tabac miel: 40c la lb; beige: 25c la lb; parfum d'Italie: 35 c la lb; 3 lbs pour \$1.00.

CONCOMBRES.—De 90c à \$1.00 la douzaine.

RADIS.—La douzaine de petits paquets: 10c.

SALADE.—10c la douzaine, 3 douzaines pour 25c.

RHUBARBE.—10c la douzaine de paquets, (3 par paquet) 2 douzaines de paquets pour 15c.

PETITS OIGNONS ROUGES.—5c le paquet, 50c la douzaine.

BETTERAVES.—40c la douzaine de paquets, 2 douzaines pour 75c.

PERSIL.—De 35 à 40c la douzaine de paquets.

CELERI.—25c le paquet de douze pieds (petite dimension)

CHOUX.—De 90c à \$1.25 la douzaine selon la grosseur.

AIL.—25c la tresse.

NAVETS.—De 30c 40c la douzaine.

CHOUX-FLEURS.—De 5 à 15c pièce de 50c à \$1.50 la douzaine, selon la grosseur et la qualité.

MENTHE.—5c les deux paquets.

TOMATES IMPORTEES.—\$1.25 les 4 paniers.

PETITS OIGNONS BLANCS.—60c les douze paquets.

CAROTTES.—De 30 à 40c le paquet, selon la grosseur du paquet.

GROSEILLES.—\$4.00 les 5 gallons.

POIS VERTS EN GOUSSES.—De \$1.50 à \$2.00 le sac de 40 lbs.

PETITES FEVES A BEURRE.—15c la livre, \$2.50 le sac de 20 lbs.

OSEILLE.—75c la boîte.

CIBOULETTES.—5c les 2 paquets.

JOURNAL HEDDOMADAIRE

Publié par la

LA COMPAGNIE DE PUBLICITE
RURALE Limitée,

Rédaction et Administration

688 rue St-PAUL MONTREAL

TELEPHONE: 2651
MAIN

Directeurs: J. N. PONTON; B.A., B.S.A.

Rédacteur: F.R. LETOURNEAU B.S.A.

LE BULLETIN DES AGRICULTEURS

VOL. 7 MONTREAL, LE 15 JUILLET 1922 NO 28

ABONNEMENT:

1 an: \$1.50 2 ans 2.50 3 ans 3.00

Montréal et pays étrangers

Ajouter \$1.00 par année.

Payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES

Petites Annonces: 25 mots, 50cts pour chaque insertion; 2 cents par mot additionnel; minimum, 50 cents par annonce.
Grandes Annonces: Demandez conditions au gérant de publicité. Toute annonce est sujette à l'approbation du directeur. La copie doit être fournie au moins 10 jours avant la date de la publication.

Imprimé aux ateliers de l'Agence Canadienne de Publicité Limitée, 284 ouest, rue LaSalle, Montréal

EST-OUEST

L'un de nos dévoués collaborateurs, M. Pierre Bordeleau, de Ste. Thècle, nous fait part, dans une lettre que nous publions en "Tribune Libre", aujourd'hui, d'une question ayant trait aux limites du mouvement agricole que nous traiterons avec plaisir parce que nous sommes heureux de contribuer à faire le jour sur ce point que les politiciens de bas étage se sont appliqués à envelopper de ténèbres.

Le mouvement agricole doit-il bénéficier à l'Est et à l'Ouest ou à l'Ouest seulement?

Pour répondre à cette question, il faut commencer par définir le mouvement agricole.

Le mouvement agraire, c'est l'organisation de tous les éléments agricoles en vue de l'amélioration de l'agriculture sur tous ses aspects, donc la participation directe de la classe agricole au développement général du pays. Les cultivateurs, associés comme tout autre groupement humain, s'occupent, en premier lieu, de guérir les maux dont ils souffrent; en second lieu, ils portent leurs activités dans les sphères extérieures.

Contrairement à ce que disent certains journaux à la solde des "gros intérêts", et certains ministres qui se torturent le coeur, l'intelligence et celle des électeurs à seule fin de s'assurer leur salaire de \$8.000. par année, le mouvement agraire n'est pas un mouvement politique. Les cultivateurs s'occupent des questions politiques qui les concernent; il s'est même trouvé des cas où, pour réprimer des abus excessifs de pouvoir, tel la loi de conscription, les cultivateurs indépendants de l'Ouest et de l'Ontario furent tenus de se jeter dans la politique en corps. Mais leur but ultime n'est pas la politique.

Quelle est la cause qui a intronisé tous les gouvernements agraires de l'univers? L'indifférence et l'incompétence des gouvernements précédents en matière agricole.

Le mouvement agraire existe dans tous les pays du monde. Citons, entre autres: l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la France, la Roumanie, la Bulgarie, la Tchécovaquie, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Etats-Unis. Dans certains de ces pays, les électeurs se sont donné un gouvernement agraire parce que les gouvernements défaits avaient failli à leur devoir de légiférer pour le bien de la majorité. Au Canada, l'Ontario et l'Alberta se sont donné des gouvernements agraires parce que les vieux gouvernements étaient devenus les instruments des potentats de l'industrie et de la finance. Les groupements agricoles n'ont jamais recherché la politique; ils ont cependant parfois été acculés à l'obligation de s'y jeter pour sauver leur province ou leur pays.

La Confédération canadienne comprend un immense territoire. Les cultivateurs de l'Ouest, littéralement pris à la gorge par les commerçants de grain et par les chemins de fer sont arrivés les premiers au point où s'en va graduellement la province de Québec. Honteusement exploités et réduits, dans certains cas, à la famine par l'ambition de la ploutocratie commerciale, ils se sont organisés pour défendre, en tout premier lieu, leur propre vie.

L'Ontario vint ensuite.

Bien que les besoins du Québec fussent pressants, grâce à un système d'étouffement radical, les politiciens réussirent à brider le mouvement jusqu'à date récente.

Les provinces maritimes commencèrent à s'organiser, mais le fanatisme de parti, constamment avivé par les exploiters de la bonne foi populaire, retarda le progrès de l'organisation.

Les cultivateurs de l'Ouest furent donc, pendant un certain temps, les seuls ouvriers à l'oeuvre. Séparés du Québec et des provinces maritimes par la distance et l'absence de relations, ils ne pouvaient donc pas se préoccuper de nos besoins à nous.

L'on ne peut cependant pas dire que le groupe de l'Ouest rejette l'Est puisqu'il s'associe, à Ottawa, aux quelque vingt députés agraires de l'Ontario et à celui du Nouveau-Brunswick, qui est le président du caucus progressiste.

Du reste, l'avenir va régler cette question.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous assistions à une réunion, à Moncton, N. B., comprenant des délégués de toutes les provinces de l'Est, où il fut pratiquement décidé de fonder une section de l'Est du Conseil canadien de l'agriculture, relevant d'un Exécutif fédéral formé de représentants de l'Ouest et de l'Est canadien.

C'est le développement naturel de l'organisation agricole canadienne. Celle-ci ne pouvait pas cependant s'effectuer sans l'intervention des provinces de l'Est. Aussitôt que ces dernières furent en état d'emboîter le pas, le chemin fut ouvert tout grand par l'Ouest.

Répetons-le: le mouvement agraire s'impose. Il se développe dans tout l'univers. Quoiqu'en dise les petits politiciens du Québec, il fleurira ici comme ailleurs, parce qu'ici comme ailleurs les cultivateurs prennent conscience de leur rôle national et parce qu'ils veulent participer au bien-être que mérite leur travail.

J. N. Ponton.

ENTRE NOUS

CONGRES AGRICOLE

Il y aura, le 12 juillet prochain, à 1 heure de l'après-midi, à St. Narcisse de Champlain, un grand congrès agricole composé de délégués de chaque paroisse et organisé dans le but de discuter les moyens à prendre pour faire avancer l'agriculture.

Plusieurs orateurs adresseront la parole.

Allons-y en foule !

L'EXPOSITION D'ORMSTOWN

Chapeau bas devant la Société des Eleveurs du district de Beauharnois! Trois hurrahs pour les citoyens d'Orms town! L'exposition qu'ils viennent d'organiser est la meilleure du genre jamais tenue en ce pays!

Ainsi s'exprime l'un des rédacteurs du "Ottawa Farm Journal", qui visite, depuis vingt ans, les expositions d'animaux domestiques du Canada.

Le Dr Grisdale, sous-ministre de l'agriculture à Ottawa, a déclaré, en présence des exposants, que "le district d'Orms town est le cœur de l'industrie animale au Canada!"

On sait que l'exposition d'Orms town est uniquement consacrée aux animaux de la ferme et qu'elle a pour but de développer, au Canada, la principale branche de l'agriculture: l'industrie animale.

Cette exposition, ouverte pour la première fois en 1910, n'a cessé, depuis, de prospérer. Les entrées, en dépit de la mauvaise température, ont été, cette année, encore plus nombreuses que l'an dernier. Les sujets exposés étaient aussi plus uniformes et de meilleure qualité.

M.M. Roy Dun, d'Orms town, Jas. Collin, d'Howick, R.B. Ness, d'Howick, E Sylvestre, de St. Hyacinthe, John R. Kelsey, de Woodville, H. Charpentier, de Clairvaux, J.H. Warrington, de Cornwall, A. Laberge, de St. Louis de Gonzague, etc., comptent parmi les principaux gagnants. Les expositions du genre de celle d'Orms town étant, pour les régions où elles se tiennent, des facteurs importants de progrès agricoles, elles devraient être plus nombreuses et plus encouragées.

IL NOUS DONNE DU PAIN ?

Sous ce titre, nous reproduisons dans une autre page un article de M. Louis Arneau, bien connu dans le monde agricole, particulièrement chez les amis de la coopération et des caisses populaires.

Cet article a paru dans la page agricole de l'Action Catholique du 30 juin.

Nous invitons nos lecteurs à le lire.

LE CODE MUNICIPAL

Nous publions, dans le présent numéro, un travail fort important de M. Jean-François Pouliot, de la Rivière-du-Loup, sur le code municipal de la province de Québec auquel les cultivateurs ont si souvent recours.

M. Pouliot est une autorité en droit municipal et paroissial.

C'est aussi l'un des défenseurs de la classe agricole et des colons.

LES FERMIERS-UNIS

L'Association professionnelle est indispensable au développement de l'agriculture.

C'est par l'association professionnelle qu'on réorganisera l'enseignement agricole, qu'on établira un système de crédit qui fournira au cultivateur le capital dont il a besoin pour rendre son exploitation plus rémunératrice, qu'on développera le commerce des produits agricoles, qu'on mettra la classe agricole sur un pied d'égalité avec les autres classes de la société, etc.

L'Association des Fermiers-Unis est l'association professionnelle agricole de la province de Québec.

Joignons cette association et nous en goûterons bientôt les fruits.

DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

L'Ile du Prince-Edouard, surnommée le jardin du Golfe, province agricole par excellence, a, comme ses grandes sœurs, son association de fermiers-unis, laquelle vient de tenir, à Charlottetown, son assemblée annuelle.

Les délégués ont approuvé le programme du parti progressiste et ont décidé de mettre des candidats sur les rangs aux prochaines élections provinciales.

Le mouvement fermier, parti du Pacifique, est donc rendu sur les bords de l'Atlantique, dans les parages des Iles de la Madeleine.

Aurait-il pu suivre un autre chemin que celui du vieux Québec et pouvait-il passer par chez nous sans y prendre racine ?

AU MANITOBA

Le Manitoba est en pleine campagne électorale. Les élections provinciales auront lieu le 18 juillet. Les fermiers-unis ont des candidats dans presque tous les comtés.

Les candidats progressistes de la ville de Winnipeg, au nombre de huit, ont, pour

les diriger, M. George F. Chipman, directeur du "Grain Growers' Guide", organe des Fermiers-Unis de l'Ouest.

Des candidats progressistes dans la ville de Winnipeg! Les politiciens à courte vue et leurs gazettes persisteront-ils à chanter que le parti fermier est un parti de classe ?

Les fermiers-unis du Manitoba sont très optimistes et prétendent avoir un grand succès aux élections du 18 juillet.

L'organisation de la campagne voit une preuve de la force des fermiers dans le fait que les chefs des deux anciens partis se sont donnés la main pour tâcher de battre les candidats agraires. Libéraux et conservateurs ne s'organiseraient pas tant s'ils ne craignaient point le mouvement fermier.

Les fermiers-unis du Manitoba — ils suivent l'exemple de l'Ontario et de l'Alberta — font leur campagne sans chef politique officiellement reconnu. Tous les yeux, cependant, se tournent vers M. George Chipman, directeur-gérant du "Grain Growers' Guide", organe des progressistes dans l'Ouest. M. Chipman est natif de la Nouvelle-Ecosse et habite le Manitoba depuis dix-sept ans. C'est un habile administrateur et un homme à vues larges. Il est aussi très au fait des questions nationales et agricoles qui se posent présentement au pays.

L'ère des Greenway, dans cette province, tire à sa fin.

COMPRENEZ-VOUS CELA ?

L'exode de nos campagnes vers les villes se continue. Notre population rurale, qui était, en 1911, de 1,032,618, était en 1921, de 1,038,128, soit une légère augmentation de 6,500 en dix ans. Par contre, notre population urbaine, qui était, en 1911, de 970,099, était en 1921, de 1,353,071, soit une augmentation de 383,000, en chiffres ronds.

La population urbaine dépasse maintenant la population rurale de 315,000.

Nous ne pouvons pas rester indifférents devant le dépeuplement graduel de nos campagnes au profit des villes.

Ce courant entraîne avec lui la santé morale et physique de notre peuple, les fondements de notre vie nationale et économique.

La principale cause de l'exode rural est la modicité des revenus des cultivateurs.

La phrase de la Rente que nous avons déjà citée est toujours vraie: "L'agriculture n'aura pas d'autres attraits pour la jeunesse si celle-ci peut gagner autant ailleurs en travaillant la moitié moins."

Le cultivateur ne touche guère en moyenne plus de \$400. par année.

Comment peut-il, avec une somme aussi modique, élever une famille de dix ou douze enfants ?

On enrayera l'exode rural en rendant l'agriculture plus rémunératrice.

Pour rendre l'agriculture plus rémunératrice, deux choses principales sont nécessaires: le crédit agricole et l'organisation.

Or, le crédit agricole, on a refusé de l'établir et l'organisation, on la combat.

Comprenez-vous cela ?

BLEUS OU ROUGES

Les cultivateurs de la province de Québec, voir la Patrie du 29 juin, resteront toujours, d'après l'hon. ministre de l'agriculture, bleus ou rouges.

M. Caron s'éloigne singulièrement des paroles que prononçait, il y a déjà un quart de siècle, feu Honoré Mercier, ancien premier ministre libéral de la province de Québec :

"Soyez Canadiens avant d'être libéraux ou conservateurs".

Les cultivateurs ne sont pas toujours restés bleus ou rouges.

Il y a quelques années, un cultivateur du comté de l'Islet se présentait aux élections fédérales de ce comté après avoir déclaré à l'organisateur conservateur, feu le sénateur Landry, qu'il était prêt à mettre son vote dans la balance pour renverser sir Wilfrid Laurier.

Ce cultivateur était alors conservateur.

Le même homme est aujourd'hui ministre de l'agriculture à Québec.

De conservateur qu'il était, il est devenu libéral.

On peut donc changer de parti.

Les cultivateurs ne sont pas toujours restés bleus ou rouges. Ils l'ont prouvé à maintes reprises et le prouveront encore à la prochaine occasion. Ils sont de leur pays avant d'être d'un parti.

Dire que les cultivateurs resteront bleus ou rouges, c'est les considérer comme des esclaves, des machines à voter, comme des hommes incapables de raisonner.

CE COMLOT

L'hon. M. Caron, disent les journaux, aurait été informé que les chefs du mouvement fermier —quels sont donc ces chefs?— avaient comploté un petit coup d'Etat pour s'emparer du gouvernement de Québec.

Ce coup d'Etat consistait à susciter, dans tous les comtés agricoles, la candidature d'agronomes qui, grâce à leurs fonctions, jouissent de la confiance des cultivateurs.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'on invente quelque chose de nouveau sur le mouvement fermier de la province de Québec.

Cette nouvelle découverte, produit d'une imagination par trop active, aura le mauvais effet de faire passer les agronomes pour des politiciens.

La tactique est mauvaise.

Mais, c'est le temps de le dire, les cultivateurs sont assez intelligents pour ne pas se laisser prendre à ce piège: ils continueront à accorder leur confiance à leurs agronomes.

Au reste, le gouvernement de Québec —on

sait comme il respecte la liberté des individus — a passé une loi pour empêcher les cultivateurs de choisir leur agronome comme candidat, même s'ils croyaient qu'il est le citoyen le mieux qualifié pour les représenter.

Sainte liberté! comme on te foule aux pieds!

DANS LE COMTE DE DRUMMOND

S'est-on déjà demandé ce que le ministère de l'agriculture aurait pu faire avec les \$300,000.00 qu'il a englouties sur la terre de Deschambault?

Avec ces \$300,000.00 — nous l'avons déjà écrit dans le Bulletin — le ministère de l'agriculture aurait pu acheter, pour chacune des 1200 paroisses de la province, un reproducteur qu'il aurait pu payer \$250. la tête. Avec ces \$300,000.00, il aurait encore pu aider à l'établissement d'un système de crédit agricole, à l'enseignement de l'agriculture élémentaire dans nos campagnes, etc.

Avec ces \$300,000.00 — c'est ce à quoi nous voulons en venir — le ministère de l'agriculture aurait pu sauver dans le comté de Drummond, non pas une terre, mais 50 terres.

Il y a, dans ce comté, une région de 5,500 acres de superficie ne renfermant que des terres fertiles dont 90% sont en culture, que la crue des eaux, chaque année, vient abîmer. Plusieurs cultivateurs ont déjà été forcés d'abandonner leur terre, et ceux qui persistent à y demeurer subissent de lourdes pertes.

Ces inondations sont causées par un cours d'eau non verbalisé sur lequel, par conséquent, la province seule a des droits.

Pour protéger la région dont nous parlons — au moins 50 terres des plus fertiles — il s'agirait de faire une coupe de quelques arpents pour permettre à l'eau de s'écouler. Ces travaux, paraît-il, coûteraient environ \$25,000., soit 1/12 de la somme que le ministère de l'agriculture a répandue, comme une couche d'engrais, sur la terre de Deschambault.

Voilà autant de choses que le gouvernement aurait pu faire avec ces \$300,000.00.

Pourquoi, allez-vous peut-être me demander, n'a-t-il pas pensé à cela?

La réponse est bien facile à trouver:

C'est parce que les cultivateurs de Drummond n'ont pas devant le gouvernement de Québec l'influence qu'ont les suppôts de la haute finance et de la grande industrie.

Depuis qu'ils commencent à s'organiser, il paraît cependant que le député au local est disposé à faire mieux que dans le passé.

Pas un homme sensé ne verrait les pertes énormes — des milliers d'acres de terre en culture sont complètement noyés depuis les dernières pluies — sans protester énergiquement contre l'indifférence du gouvernement en cette matière.

Où sont donc les fameux politiciens qui croient qu'eux seuls comprennent les véritables intérêts de l'agriculture et de la province? Où sont-ils?

LES 92 RESOLUTIONS

Des agriculteurs en vue de la province de Québec, au nombre de 150 se réunissaient, le 21 juin dernier, à Montréal, pour étudier les moyens à prendre en vue de rendre l'agriculture plus rémunératrice, et, partant, d'enrayer l'exode rural, que tous les patriotes sincères et les sociologues déplorent depuis des années.

Les délégués, cultivateurs d'élite, ont adopté une série de résolutions qui, si elles étaient appliquées, auraient pour effet de changer la face agricole de la province en moins de dix ans. De plus ils ont cristallisé leurs idéals dans un programme qu'ils recommandent à la province.

Ce programme a été rendu public et il a été trouvé excellent par des hommes comme M. G. Pelletier, des autorités, par conséquent, en matières politiques et économiques.

Le Soleil de Québec compare le programme des fermiers aux 92 résolutions que nos ancêtres, des cultivateurs, apôtres de la liberté, adressaient jadis au roi d'Angleterre.

L'organe fanatique de la Côte de la Montagne, en faisant ce rapprochement, fait, sans le vouloir, beaucoup d'honneur aux agriculteurs actuels de la province de Québec.

Comme les 92 résolutions de ces patriotes étaient destinées à conquérir la liberté nationale et politique, ainsi le programme des cultivateurs de notre époque est destiné à reconquérir cette même liberté que les politiciens, depuis au moins vingt-cinq ans, foulent aux pieds.

Le Soleil va plus loin: il rabat sur la tête des cultivateurs la phrase suivante:

"Mais pour mettre ces programmes en opération il faut des qualités, des compétences et des capacités que pas un de ceux qui les ont préparés et votés ne possèdent."

Voilà, messieurs les cultivateurs, comment le Soleil vous traite! ce qu'il pense de vous

Si vous devenez orgueilleux, ce ne sera toujours pas sa faute!

Vous saurez donc à quoi vous en tenir quand il vous dira que "vous êtes trop intelligents pour..... etc."

Faut-il se contenter d'ignorer ces attaques à la dignité du cultivateur ou tenter de rappeler à l'ordre ceux qui les portent?

Si le Soleil était sérieux, s'il avait cure de sa responsabilité et de votre dignité, il attaquerait votre programme, s'il le croit mauvais; il ne se bornerait pas à vous qualifier d'ignorants de la chose publique quand vous lui avez démontré que vous la comprenez mille fois mieux que lui!

Le Soleil est tellement surpris et embêté devant votre programme, il a tellement peur que les électeurs l'adoptent en masse et répudient sa politique de crêchard, de favoritisme et d'abus de pouvoir, qu'il essaie encore de porter des coups au Bulletin des Agriculteurs qui appuie et appuiera ce programme. Il juge les autres à sa mesure et amoncelle faussetés sur faussetés pour semer l'erreur.

Il prétend que les membres de la Coopérative, au nombre de 12,000 présents ou représentés à l'assemblée annuelle, ont condamné la vente du Bulletin.

Le Soleil montre clairement son caractère quand il écrit cela. Il sait, en effet, que malgré que M. Caron ait adressé des demandes de procurations à tous les membres de la Coopérative — 9,000 environ — il n'en a obtenu que "2330 classifiées d'après liste et 300 environ reçues trop tard pour classification." De plus, il n'y avait pas beaucoup plus de 200 personnes à l'assemblée, dont une douzaine de députés et un grand nombre d'employés du gouvernement.

Et le Soleil ose affirmer que 12,000 personnes présentes ou représentées..... etc."

Le Soleil ne dit pas que, sans les avoir demandées, le Bulletin des Agriculteurs a reçu des centaines de procurations faites sur les formules mêmes envoyées par M. Caron et demandant de défendre la Coopérative contre les politiciens.

Quelle audace! quel manque de respect pour la vérité et pour ceux à qui le Soleil colporte ces faussetés.

Le Soleil est payé pour faire cette besogne, il faut qu'il gagne son argent. **FIRMIN LETOURNEAU**

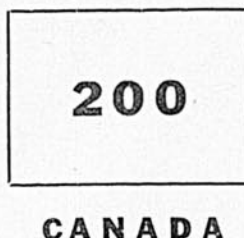


**SPECIAL
BLANC**

*Marque de Commerce sous laquelle
la maison*

TRUDEL AYER Limitée

*exporte le beurre et le fromage
du Québec
sur les marchés étrangers.*



Trudel Ayer Limitée

AUG. TRUDEL
Président et Gérant

678, rue St. Paul Ouest,
MONTREAL

ALBERT J. AYER
Vice-Président
et gérant des
exportations

Expérience-Honnêteté

Relations Commerciales

Depuis quelque temps, nous avons reçu de nombreuses marques d'encouragement de nos intéressés en industrie laitière. Cela tient, sans doute, aux efforts constants que nous nous sommes imposés pour introduire les produits laitiers de cette province sur les marchés étrangers.

Les producteurs laitiers d'abord, et ensuite le public ont compris que la maison Trudel Ayer

Limitée est en état de rendre des services signalés à l'industrie laitière de la province de Québec, puisqu'ils lui prêtent volontiers leur bienveillante et efficace coopération.

SPECIALITES :

BEURRE "PASTEURISE" ET "No. 1."
FROMAGE "SPECIAL" ET "No. 1" — OEUFs.

En traitant avec nous, vous avez des garanties de satisfaction de tout repos.

PRIX DE LA SEMAINE FINISSANT LE 8 JUILLET 1922

BEURRE	BEURRE DE FERME	FROMAGE BLANC	FROMAGE COLORE	OEUFs
PASTEURISE \$0.37	No. 1.....\$0.29 $\frac{3}{4}$	SPECIAL\$0.15 $\frac{1}{4}$	SPECIAL\$0.15 $\frac{5}{8}$	STRICTEMENT FRAIS 0.30 $\frac{1}{2}$
No. 1 0.36 $\frac{1}{4}$	No. 2\$0.29 $\frac{1}{2}$	No. 1 0.15 $\frac{1}{4}$	No. 1 0.15 $\frac{3}{8}$	No. 1 0.26 $\frac{1}{2}$
No. 2 0.35	No. 3\$0.28 $\frac{1}{4}$	No. 2 0.14 $\frac{5}{8}$	No. 2 0.14 $\frac{1}{4}$	
SUCRE D'ERABLE	SIROP D'ERABLE	EN BIDONS DE	MIEL	
No. 1 EN PAIN DE 1 LB.....0.14	EN BIDONS DE	1 GALL. OU PLUS		Ambré No. 1.\$0.09
No. 2 " " " " 0.13	$\frac{1}{2}$ OU 1 GALL. IMP	No. 1\$1.55	Blanc No. 1\$0.12	" No. 2 0.08
No. 1 GROS PAIN.....0.12 $\frac{1}{2}$	No. 1\$1.75	No. 2 1.40	" No. 2 0.10 $\frac{1}{2}$	Brun No. 1 08
No. 2\$0.11 $\frac{1}{2}$	No. 2 1.55	No. 3 1.20	" No. 3 0.08	" No. 2 0.07
No. 3 0.11	No. 3 1.30			

TRIBUNE LIBRE

Les communications que nous publions sous cette rubrique n'engagent en rien la responsabilité de ce journal. Elles sont néanmoins sujettes au contrôle de la direction qui reste libre de les publier ou non, ou de les abréger.

ORGANISATION AGRICOLE

Ste. Thècle, Co. Champlain,
13 juin 1922.

Monsieur le Directeur:

Il me fait plaisir de vous dire que nous avons tenu, dimanche dernier, une assemblée de cultivateurs dans le but de former une coopérative locale pour vendre nos produits et acheter ce dont nous avons besoin en commun et aussi dans le but de former un comité paroissial qui s'occuperait de politique en faveur du parti progressiste.

A cette assemblée, nous avons beaucoup apprécié le bien que le Bulletin des Agriculteurs fait à la classe agricole. Plusieurs ont en effet admis que c'est le seul journal qui sert vraiment les intérêts des cultivateurs par le fait qu'il permet à tout citoyen honnête d'exprimer librement ses pensées dans ses colonnes et de faire les suggestions qu'il croit utiles. Ceci montre que le journal a une saine direction, qu'il est juste et honnête et de plus que l'on ne peut pas contester sa compétence.

La principale raison qu'apportent ceux qui s'opposent à la politique progressiste, (car il faut bien avouer qu'à cette assemblée nous n'étions pas tous parfaitement d'accord sur ces questions) c'est que les besoins de l'Est ne sont pas les mêmes que ceux de l'Ouest et que le parti progressiste peut fort bien faire l'affaire des gens de l'Ouest sans faire celle de l'Est.

Bien que nous n'ayons pas tous les arguments pour renverser cette opinion qui, nous en sommes convaincus, n'est pas exacte, nous sommes en mesure de vous dire que nous gagnons du terrain. Cependant, il nous ferait plaisir de recevoir sur cette question des renseignements susceptibles de nous aider à combattre non pas nos adversaires, mais ceux qui diffèrent d'opinion avec nous.

Au train où vont les choses, les cultivateurs comprendront tous avant longtemps qu'il est absolument nécessaire de s'organiser afin de protéger leurs intérêts.

Pour démontrer l'importance de l'organisation de la classe agricole, laissez-moi vous citer un fait qui intéresse tous les cultivateurs qui se servent d'engrais chimiques. Il y a quelque temps, j'envoyais à Ottawa deux échantillons d'engrais chimique pour faire analyser. Sur réception de ces échantillons, voici la lettre que j'ai reçue du chef du service des marchés et des engrais.

"Nous ne pouvons pas les analyser sans connaître le nom et l'adresse du manufacturier ou du vendeur et le numéro d'enregistrement sous lequel ils sont vendus. Vous trouverez ces informations soit sur des cartes attachées aux sacs qui contiennent ces engrais ou sur les sacs mêmes."

Cette réponse, comme vous le voyez, n'est pas tout à fait encourageante pour nous et je crains qu'en cette occasion le commerçant ne soit plus favorisé que celui qui travaille aux champs. Je n'aurais jamais cru en effet, que le non du vendeur d'engrais chimiques eut pu avoir une

influence sur la teneur de cet engrais en azote, en potasse ou en acide phosphorique. C'est à se demander s'il n'y a pas des personnes qui sont intéressées à savoir si le manufacturier de cet engrais est un souscripteur aux fonds électoraux.

Dans tous les cas nous ne sommes pas encore assez organisés pour surveiller nos affaires et j'espère que les difficultés que nous éprouvons tous comme cultivateurs, engageront tout le monde à s'unir en une forte organisation.

En vous remerciant pour votre hospitalité, j'ai l'honneur de me souscrire, monsieur le Directeur,

Un de vos amis les plus dévoués,
PIERRE BORDELEAU.

RESOLUTION

St-André-Avellin, 2 juillet 1922

A une assemblée mensuelle des Fermiers-Unis, de la succursale de St-André-Avellin dans le but d'étudier les résolutions adoptées à la dernière convention des Fermiers-Unis, tenue à Montréal, le 22 juin dernier, et de prendre connaissance du programme politique des F.-U., il a été proposé par Monsieur le maire Avila Tessier, appuyé par Monsieur Wilfrid Whissel, président de la coopérative locale de St-André-Avellin, et résolu qu'un vote de remerciements soit offert aux Mrs A. Clément, président, Brady, secrétaire, J.-N. Ponton, F. Letourneau, aux directeurs, etc., pour le travail ardu qu'ils ont dû faire pour obtenir un si beau succès à la dernière convention, et pour la confection d'un programme politique si bien approprié à la classe agricole et, si possible, que copie de cette résolution soit transmise au "Bulletin des Agriculteurs".

Votre très humble,
J. M. ROBERT,
Président.

LES FERMIERS

St-Narcisse, 2 juillet 1922.

M. le Directeur.

Permettez-moi de vous dire un mot au sujet de la succursale que nous avons organisée à St-Narcisse, comté de Champlain.

Notre succursale, qui compte actuellement une quarantaine de membres, convoque souvent des assemblées pour discuter les problèmes agricoles et les moyens à prendre pour améliorer la situation des cultivateurs.

Nous avons adopté plusieurs résolutions visant en premier lieu au bien général de la population.

Nous ne voulons pas gouverner. Nous voulons cultiver de façon à retirer de nos terres le plus de profits possible. C'est par ce moyen que nous garderons sur la terre les cultivateurs qui sont tentés de quitter la campagne pour la ville.

Or, pour cultiver avec profits, il faut d'abord de l'organisation.

Nous devons d'abord nous entendre.

Tout repose sur l'organisation: la production économique, les achats, les ventes, le crédit, etc.

C'est encore l'organisation qui viendra appuyer nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Il n'y a pas une paroisse qui ne devrait posséder sa succursale de Fermiers-Unis.

ENDY D. COSSET

Secrétaire de la succursale de St-Narcisse.

AGRICULTURE, COLONISATION, CHEMINS, CREDIT

Lac des Iles, 18 juin 1922.

Monsieur le Directeur:

Un mot pour vous dire la ligne de conduite que nous entendons suivre quand viendra le temps de donner notre vote, tôt ou tard, aux élections que fera le gouvernement pour demander au peuple de renouveler son mandat. Malgré que ce gouvernement nous offre quelques cents piastres pour nos chemins, nous comprenons parfaitement dans quelle situation il nous a mis et nous considérons ce don plutôt comme un piège que l'on veut nous tendre.

Nous apprécions ce présent, mais nous considérons que c'est un présent forcé. Nous allons tout de même nous en servir pour aider à améliorer notre voirie.

Je le répète et je le répéterai en d'autres circonstances, et de manière à faire voir tous les côtés de l'administration de la voirie, nous ne recevons absolument aucune protection de la part du gouvernement. Nous nous organisons et nous sommes bien résolus de continuer notre campagne jusqu'à la victoire, malgré les contrariétés et les obstacles que les politiciens mettront sur notre chemin.

Le manque d'attention de la part du gouvernement nous a portés à agir et à prendre les moyens pour voir à notre propre administration afin de nous protéger contre l'administration actuelle jusqu'à ce qu'il ait été prouvé publiquement ce que notre bon gouvernement fait pour nous aujourd'hui.

La protection que nous recevons de notre bon gouvernement actuel est un peu celle que l'on donne à un troupeau que l'on conduit à l'abattoir. On le traite avec douceur et ménagement par crainte de révolution, mais aussitôt entré dans l'abattoir, on l'extermine.

Le moment est donc à la réflexion; il faut agir et réagir immédiatement.

Mais il n'y a pas que l'administration de la voirie qui soit mauvaise, il y a aussi l'administration de l'agriculture. On prétend qu'on fait beaucoup pour l'agriculture; cependant quand on regarde autour de soi, l'on s'aperçoit qu'il n'y a pratiquement rien de fait. Arrivera le temps des élections, nous démontrerons les dépenses énormes que ce bon département a voulu faire et la manière dont il a employé les argentiers qui lui ont été donnés. Nous parlerons aussi du département de la colonisation et des forêts, sur lesquelles j'ai eu le plaisir de me renseigner car moi-même j'ai été garde-forestier. Bien que le ministre de la colonisation soit changé, il ne s'est pas produit de changements sensibles ni d'améliorations; au contraire, les conditions ont empiré: certaines classes d'hommes sont protégées au détriment d'un grand nombre d'autres, c'est-à-dire que les intérêts de la haute finance sont placés avant les intérêts du

colon. Et nous avons des faits absolument certains pour établir la preuve de ceci.

En terminant, je voudrais vous dire un mot sur la question de la finance. Vous savez que l'on a refusé de fonder un crédit agricole à la dernière session. J'ai dit refusé; bien que l'on n'ait pas refusé directement, l'on a tout de même remis à un temps indéterminé la création d'un tel crédit.

Autant de questions qui nous obligent à réfléchir sérieusement car nous ne pouvons pas oublier, nous cultivateurs, que nous sommes en concurrence avec les autres branches d'activité, tels que le commerce, l'industrie et les institutions financières et nous savons que si nous ne marchons pas tous ensemble, notre situation ne fera qu'empirer.

Après avoir remarqué ce qui s'est passé à la dernière session provinciale, tous les cultivateurs doivent être rendus à la conclusion qu'ils en ont assez.

En vous remerciant pour votre bonne hospitalité, je demeure,

Votre tout dévoué,

EDMOND ST. GERMAIN,

Ex-garde-forestier, cultivateur,

Lac des Iles, Co. Labelle, Qué.

L'ESPRIT DE SOLIDARITE

La Présentation 19 juin 1922.

M. le Directeur:

En général, la solidarité, c'est l'état de plusieurs personnes obligées les unes pour les autres. On peut dire aussi que la solidarité est la dépendance mutuelle entre les hommes qui fait que les uns ne peuvent être heureux, se développer que si les autres le peuvent aussi, d'où résulte l'obligation de s'entraider.

D'après cette définition, les hommes d'une même classe doivent d'abord s'entendre entre eux et les différentes classes s'entendre entre elles.

La classe agricole doit donc s'organiser pour rencontrer ensuite sur un terrain d'entente les autres classes de la société.

La coopération est toujours nécessaire et c'est ce que les cultivateurs recherchent.

Or, cet esprit de solidarité—je crois que mes confrères les cultivateurs ne me contrediront pas—n'a-t-il pas manqué, dans le passé, à la classe agricole? Le manque de solidarité nous a fait énormément tort. Citons un exemple. Alors que les cultivateurs se débattaient dans une crise financière ruineuse et que les produits du sol ne sont nullement protégés, les manufacturiers sont protégés par des droits douaniers de 30%. La protection aujourd'hui n'existe que pour les classes organisées et puissantes. Si la classe agricole avait l'organisation comme arme de défense, les gouvernements seraient forcés de protéger tout le monde dans l'intérêt du pays en général. On ferme la porte aux produits manufacturés quand on les ouvre toutes grandes aux produits agricoles étrangers. Ou il faudrait la protection pour tout le monde, ou il faudrait réduire les droits douaniers pour tout le monde. Dans ce dernier cas—c'est ce que les progressistes demandent—le peuple pourrait avoir à meilleur marché tout ce qu'il achète et les marchés étrangers seraient plus faciles à trouver. La liberté du commerce, oui, mais pour toutes les classes. Pas de rempart tarifaire aux bénéfices exclusifs de quelques privilégiés.

(Suite à la page 18)

LA REFONTE DU CODE MUNICIPAL ET SES AMENDEMENTS

Par Jean-François Pouliot, avocat, de la Rivière du Loup, auteur de la Jurisprudence du Droit Municipal, du nouveau Code Municipal annoté, du Droit paroissial de la Province de Québec.

*Tout contient un sens, fût-il trouble,
Jusqu'aux lois qui l'ont souvent double.*
(Maxime Brienne)

La commission nommée en vertu du Statut 8 Ed. VII, ch. 8, pour refondre, reviser et modifier le Code Municipal, était composée des honorables juges M. Mathieu et J. C. McCorkill, aujourd'hui décédés, ainsi que de M. L. J. Gauthier, ancien député de St. Hyacinthe. MM. Arthur Trahan, M. P., et E. A. Harvey agissaient comme secrétaires.

Après quatre ans de labeur, le 20 novembre 1912, ces messieurs soumettaient à feu l'honorable Sir François Langelier, alors lieutenant-gouverneur, leur rapport dont les premiers paragraphes se lisent comme suit:

"Le Code municipal, en vigueur dans notre province depuis près de quarante ans, avait été fréquemment amendé par la législature, et ce, bien souvent, pour régler des cas isolés et faire face à des difficultés locales. Ceci avait eu pour résultat de créer de la confusion, et même de la contradiction, dans la loi concernant les matières municipales dans cette province.

"Il contenait aussi plusieurs dispositions devenues surannées, et ne répondant plus aux conditions présentes. La commission s'est efforcée de les moderniser. (?)

"Ce travail de refonte, de revision et de modification s'imposait donc, et votre commission n'a rien négligé pour donner au projet du Code, qui accompagne le présent rapport, toute la concision et la clarté voulues.

"Tous ceux qui ont eu à consulter le Code municipal ont observé combien il était difficile de pouvoir trouver rapidement les divers articles relatifs à une même matière: ils étaient disséminés çà et là, à travers le Code, et il fallait examiner plusieurs chapitres avant de pouvoir trouver toute la législation se rapportant à une même question; de plus, le nombre de références à d'autres articles était considérable; enfin, la même matière était traitée à plusieurs reprises et à différents endroits dans le code."

La magnifique préface de l'honorable Sir François Lemieux, juge en chef de la cour Supérieure, a écrite pour mon édition du Code municipal contient les lignes suivantes:

"Il est toujours dangereux de toucher aux lois qui fonctionnent bien, l'organisme judiciaire comporte des rouages délicats que les experts seuls savent manier. Les dispositions nouvelles et les textes remaniés ne manquent jamais de susciter des procès chez les justiciables et des divergences d'opinion chez ceux-là même qui sont chargés d'interpréter la loi." Ces graves paroles venant de la part d'un jurisconsulte savant et respecté comme l'honorable juge en chef devraient être lues et apprises par cœur par tous les législateurs, qui ne peuvent jamais mettre trop de soin à la rédaction des lois.

Est-ce à dire que le Nouveau Code Municipal, tel que rédigé par la commission de 1908 n'est guère mieux que l'ancien? Nous allons le voir.

L'un des magistrats les plus estimés de la province, l'honorable juge Adjuvator Rivard, de la Cour d'appel, a publié dans la livraison de février 1922 du *Canada Français*, publication de l'Université Laval, un article remarquable sur les *Lois mal faites*, où il est naturellement question du nouveau Code municipal. Il mentionne particulièrement les paragraphes 19, 20, 23 et 33 de l'article 16 qui sont, dit-il avec raison, "un emphigouri" et il ajoute "On sait ce que le législateur voulait dire; mais il est impossible de comprendre ce qu'il dit. Pourtant ce sont là des déclarations interprétatives, qui n'ont donc pour objet que d'éclairer le reste du Code Municipal. Par la clarté qui leur est propre, jugez du reste!"

Ce qui est tout à fait suave, c'est que les honorables commissaires déclarent à la page V de leur rapport, que "L'article

16 (du nouveau Code) donne un plus grand nombre de définitions que l'ancien article 19, (auquel il correspond). Il y a évidemment plusieurs siècles que Platon a écrit: "Quiconque sait bien définir et bien diviser est divin!"

Le savant juge se demande, après avoir cité l'article 638, qui, observe-t-il, "n'a rien de français": "En quelle langue cela est-il donc écrit? Comment a-t-on pu croire que c'était là la version française d'une loi?" Il remarque au passage que l'article 265 n'est que du "galimatias" et que, dans l'article 782, il ne souligne rien parce que tout serait à souligner.

Le juge Rivard touche à la source du mal quand il affirme que "Mal rédigés d'abord, nos lois sont ensuite amendées; et ceci est encore pire que cela. Ces additions et ces changements, insérés dans un article, contredisent parfois d'autres dispositions auxquelles on ne touche pas, compliquent et obscurcissent le sens et peuvent même détruire toute la loi."

L'ancien Code municipal, mis en vigueur le 2 novembre 1871, contenait 1087 articles. Les commissaires ont le réel mérite d'en avoir retranché 255, et le nouveau Code municipal n'avait plus, le 1er novembre 1916, date de son entrée en vigueur, que 832 articles.

Mais depuis lors, en cinq ans à peine, les législateurs se sont évertués à rallonger ce que les commissaires avaient écourté et à réchauffer ce qu'ils avaient déjà cuit.

Depuis le 1er novembre 1916 jusqu'au 21 mars 1922, la législature a ajouté au nouveau Code municipal 40 nouveaux articles, en a remplacé 16 et partiellement amendé 51. Si l'on ajoute deux autres modifications à la partie qui traite de l'interprétation de la loi, cela fait un total de 109 amendements. C'est dire que plus du huitième du Code a cessé d'être ce qu'il était lors de sa promulgation. Ça a changé encore plus vite que la mode: franchement, on se croirait "aux petites vagues".

La plus grosse addition a été faite à la session de 1920. C'est la loi 10 Georges V, ch. 83, relative à certains travaux de drainage des terres, qui ajoute d'un seul coup 31 nouveaux articles (614a à 614zf), et qui couvre, à elle seule, sept grandes pages du Statut. C'est un appendice qui en vaut la peine. Toutes les lettres de l'alphabet ne suffisent pas à cette nomenclature; il a fallu en répéter six.

Les articles 47a, 382a, 408a, 498a, 538a, 627a, 760a, 769a et 779a ont aussi été ajoutés au Code, qui est toujours de plus en plus nouveau. C'est un perpétuel recommencement. Nous pourrions mentionner également, au nombre des additions, de nouveaux paragraphes d'un article qui sont plus volumineux qu'un article de moyenne taille, comme, par exemple, le paragraphe 5a de l'article 408, amendé par la loi 11 Georges V, ch. 48, sec. 25, et le paragraphe 8 de l'article 413, amendé par la loi 11 Geo. V, ch. 48, sec. 27, etc., etc. Nous trouvons ces deux paragraphes, qui contiennent chacun une trentaine de lignes, dans la même loi, et n'oublions pas que cette loi a 33 sections. En vérité, c'est une grosse loi.

Un législateur à la mode ne se contente pas d'ajouter du nouveau. "Il se croirait en conscience" de ne pas faire d'autres changements, et, une fois parti, il ne sait plus où ni comment s'arrêter. On n'a pas même craint de porter une main sacrilège sur plusieurs articles couvés avec tant d'amour par les commissaires.

En voulez-vous des exemples? Les articles 28, 47, 53, 168, 228, 373, 403, 642, 643, 644, 645, 758, 759, 765, 769 et 771 ont été remplacés de fond en comble, d'un coup sec, comme par un tremblement de terre. Et plus que cela, le pauvre article 759, qui avait déjà été remplacé, en 1918, par la loi 8 Geo. V, ch. 60, sec. 20, "n'a vécu que ce que vivent les roses, l'espace d'un matin." Le législateur n'était pas satisfait de son oeuvre. Il voulait en faire un chef-d'oeuvre. C'est pourquoi il le

remplaça de nouveau l'année suivante, en 1919, par la loi 8 Georges V, ch. 59, sec. 26. Notez que ces articles sont de la plus haute importance. Il y est question des annexions de municipalités, du nom des municipalités, du règlement des dettes des municipalités démembrées, de la tenue des livres du secrétaire-trésorier, de la qualification foncière du maire et des conseillers municipaux, de l'approbation par les électeurs des municipalités locales des règlements passés par le conseil de comté, de la prohibition concernant la vente des liqueurs alcooliques, de la vérification des comptes de la corporation tenus par les secrétaires-trésoriers, et des emprunts et émissions de bons par les municipalités. Les articles ajoutés au Code depuis son entrée en vigueur et mentionnés ci-dessus traitent de questions d'égal intérêt.

Le législateur n'est jamais satisfait de son ouvrage qu'il remet "vingt fois sur le métier et qu'il polit et repolit sans cesse". Exemples: L'article 228, remplacé en 1919 par la loi 9 Georges V, ch. 84, sec. 1, a été de nouveau amendé à la dernière session; L'art. 778, remplacé en 1918 par la loi 8 Geo. V, ch. 60, sec. 19, a été de nouveau amendé en 1921 par la loi 11 Geo. V, ch. 48, sec. 29. Les amendements se greffent les uns sur les autres et ça n'en finit plus. Combien d'articles ont été amendés à plusieurs reprises, surtout depuis quatre ans, parce que, dans la session qui suivit l'entrée en vigueur du nouveau Code, la législature ne se risqua à adopter qu'un petit amendement pour la paroisse de St. Romuald, mais elle a fait du chemin depuis.

A part les amendements que je viens de citer, combien de mots, de membres de phrases et même de phrases entières ont été retranchés ou ajoutés!

Et pourtant, mon Dieu, c'est entouré de la plus grande pompe que le lieutenant-gouverneur sanctionne les lois. Il part de sa demeure vice-royale dans un costume de gala, entouré d'une garde d'honneur à cheval. Il arrive aux édifices du Parlement. Le greffier lui lit les numéros et les titres des bills. Il est entouré des membres du cabinet. La députation et l'élite de la société se font un devoir d'assister à cette cérémonie qui a un cachet de grandeur et de majesté. Rien d'étonnant puisque c'est au nom de notre souverain que le lieutenant-gouverneur donne son assentiment aux lois auxquelles devra se soumettre à l'avenir toute la population de la province.

Et pourtant, que dirait-on si ces lois adoptées au nom de notre gracieux souverain, non seulement n'avaient aucun sens, mais même étaient un contre-sens? — C'est déjà arrivé...

"Pourquoi alors ces brillants dehors et cette pompe?"

En 1920, un député bien intentionné voulut amender le paragraphe 14 de l'article 227 de manière à permettre aux maires et aux conseillers municipaux de retirer un salaire de la corporation pour leurs travaux aux chemins. Son bill atteignait le but proposé, mais il fut remanié de telle façon par le conseil législatif que, d'une part, on excluait des charges de maire et de conseiller "ceux qui reçoivent les deniers et autres considérations de la corporation pour leurs services" et que, d'autre part, on leur permettait de percevoir "les deniers ou autres considérations reçus en rémunération de services AUTRES QU'AUX TRAVAUX DES CHEMINS MUNICIPAUX". J'entrepris une campagne dans *La Presse* et *le Devoir* pour faire corriger cette loi absurde et baroque, la loi 10 Georges V, ch. 83. Les articles ont dû tomber sous les yeux des "officiers en loi", puisqu'un nouvel amendement, adopté à la session suivante, 11 Geo. V, ch. 105, a mis dorénavant les maires et les conseillers municipaux sur le même pied que les autres contribuables pour faire payer par la corporation les travaux qu'ils font dans les chemins municipaux,

ce qui n'est que justice, mais le ministre de l'agriculture, qui rêvait sans doute au sénateur Landry, n'avait pas eu le temps de penser à ça.

Lors de la prorogation de la session de 1921, je rencontrai un OFFICIER EN LOI qui ne cessait de marmotter, avec un soupir de soulagement: "Grosse session! 240 bills! Grosse session!" Ces lois n'étaient peut-être pas toutes très bien digérées, car quelques jours plus tard, comme je demandais à un député — qui a cessé de siéger depuis — si le nouvel amendement au sujet du salaire des membres du conseil pour leurs travaux aux chemins avait été adopté, il me répondit avec candeur: "Nous avons adopté tant de lois que je ne m'en souviens plus." Combien sont dans le même cas!

L'an dernier, l'un des juges les plus éminents de la Cour du Banc du Roi me déclara qu'il avait déjà entendu l'hon. Juge Mathieu, qui fut, comme nous l'avons vu, l'un des commissaires codificateurs du nouveau code municipal, dire avec un sourire: "Le code municipal est une masse de règles qui jurent de se trouver ensemble."

N'ai-je pas entendu de mes propres oreilles un procureur général avouer, dans un moment de franchise: "Vous savez, on n'a pas le temps de préparer les lois avec soin. Elles se font sur un coin de pupitre pendant la session. Ça s'es toujours fait comme ça."

La société de législation comparée, qui comprend des jurisconsultes de renommée mondiale, avait entrepris d'étudier le droit civil de chaque pays. Quelqu'un eut l'effronterie de lui soumettre notre *Corpus juris*, les Statuts Refondus de la Province de Québec. Elle y consacra quelques jours d'étude, mais son rapport fut: "Nous ne comprenons pas!"

Ce serait du plus haut comique, si ce n'était si triste!

"Il y a dans nos Chambres, comme le remarque l'honorable juge Rivard, des juristes avertis et soigneux, des législateurs compétents et judicieux, qui déplorent la mauvaise confection de nos lois et s'efforcent de les rendre meilleures; il faut reconnaître hautement les services qu'ils rendent; mais ils ne sont que quelques-uns, ils ne peuvent tout faire, et, pendant qu'ils travaillent un article, les autres fabriquent à leur manière le reste de la loi.

"Ce serait injustice aussi de ne pas louer le travail opiniâtre, ardu et intelligent, que font certains traducteurs. Souvent leur version française vaut mieux que le texte anglais! Mais, traducteurs, ils ne peuvent que traduire; on ne leur demande pas de rédiger.

"En dépit de ces louables efforts, le mal existe. Il ne se borne pas à déformer la surface des textes; il pénètre plus avant, il va jusqu'à altérer l'esprit de la législation!"

Le Code municipal est d'une souveraine importance pour tous ceux qui vivent à la campagne. Il régit l'érection des municipalités ainsi que les chemins, les ponts et les cours d'eau, c'est-à-dire les artères commerciales par lesquelles les cultivateurs transportent le plus souvent leurs produits au marché. C'est toujours en vertu du Code municipal que les municipalités ont le droit d'adopter des règlements pour pourvoir à des aqueducs, à leur système d'éclairage et aux autres améliorations modernes qui amènent le bien-être dans les foyers. C'est aussi en vertu du Code municipal que les municipalités peuvent taxer les contribuables pour rencontrer les dépenses d'administration et faire des emprunts en cas de dépenses extraordinaires.

Il importe donc que les contribuables soient protégés, non seulement en choisissant, comme membres du conseil, des hommes en qui ils ont pleine et entière confiance, mais aussi en ayant de bonnes lois.

(suite à la page 19)

Chez les Eleveurs

IDENDIFICATION DES BOVINS, DES MOUTONS ET DES PORCS

Tous les éleveurs d'animaux de race savent la nécessité des marques d'identification. Pour les animaux tachetés les sociétés d'élevage emploient des tableaux de marques, mais ceci ne suffit pas toujours. Pour les animaux d'une couleur uniforme, il est absolument nécessaire de se servir d'une marque ou d'un numéro spécial sur l'oreille. Même l'éleveur d'animaux communs, exposés à se mélanger à ceux d'autres éleveurs, aura tout avantage à apposer sa marque privée sur chaque bête.

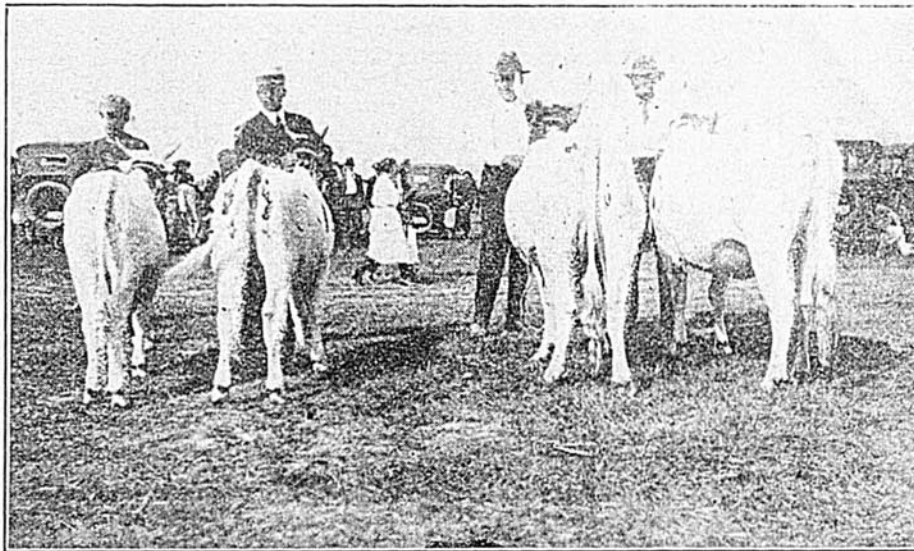
La ferme d'Ottawa a essayé un certain nombre de systèmes de marquage. Je propose de discuter ici ceux qui sont employés pour les différentes catégories de bestiaux; nous traiterons en premier lieu des bovins.

Les premières marques employées pour les bovins étaient les plaques en métal, en forme de bouton ou d'anneau. La première se compose de deux disques en forme de bouton, rivés ensemble, l'un à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de l'oreille. On perce un trou dans l'oreille pour passer le rivet; cette plaque est d'un métal très léger, aussi elle se déforme et s'arrache assez facilement. Elle n'est pas non plus aussi facile à insérer que d'autres. La plaque-anneau se compose d'une bande de métal plat, malléable, de la forme d'un anneau ouvert; on l'insère, puis on ramène ensemble les deux extrémités de l'anneau. Elle est assez satisfaisante, mais elle n'est pas non plus sans défaut, car elle s'ouvre assez facilement et peut aussi être arrachée de l'oreille.

On a perfectionné dernièrement un nouveau type d'anneau semblable au précédent, mais dont les extrémités, au lieu de se joindre simplement, se croisent et sont rivées. On perce un trou dans l'oreille, on y insère la plaque et on la rive au moyen d'un poinçon spécial. C'est ce que l'on appelle la plaque rivée. Elle a le même point faible que les autres, elle peut aussi se fendre. Cependant, les risques sont moins considérables car la plaque est rivée et s'ajuste étroitement contre l'oreille et à travers l'oreille. Elle est aussi beaucoup plus facile à insérer. C'est la plus satisfaisante des plaques en métal que nous ayons encore essayées.

Toutes ces plaques en métal ont un inconvénient; c'est qu'une plaque assez grosse pour l'oreille de l'animal adulte est presque trop lourde pour l'oreille d'un veau. Par contre, si, en marquant des veaux, on tient compte du développement que prendra l'oreille, il faut mettre la plaque plus près du contour de l'oreille, plutôt que de la disposer contre le bord même, c'est-à-dire qu'une partie de la plaque est qu'elle peut s'attrapper sur quelque chose et s'arracher.

Le système de tatouage a été également essayé. L'appareil consiste en une paire de pinces, une série de lettres et de chiffres et des bouteilles d'encre à tatouer noire et rouge. Une mâchoire des pinces est cannelée pour tenir les lettres ou les chiffres qui sont en métal, et les caractères sont reproduits sur l'oreille par des points soulevés sur le métal. On étale l'encre sur ces points et sur une partie de l'oreille que l'on a nettoyée au préalable, puis on fait la marque et l'on y frotte l'encre. L'avantage de ce système, c'est qu'une fois le numéro bien marqué, il ne peut être enlevé sans trancher l'oreille. Un inconvénient, c'est que ces marques ne sont pas très visibles sur les oreilles foncées, même lorsque l'on se sert d'encre rouge, et un autre encore, c'est que ce tatouage ne se voit



Ce que l'on voit à l'exposition d'Ormslow

pas aussi facilement qu'une plaque. Cependant, appliqué sur un veau assez jeune un tatouage peut être encore assez lisible sur l'animal entièrement développé, pourvu que les lettres et les chiffres soient d'un bon type. En choisissant l'appareil, on fera bien d'en prendre un à lettres bien formées, ou les points soulevés sur les lettres sont d'une dimension assez grosse pour ne pas se plier facilement, et assez serrés pour découper une marque plus ou moins continue sur l'oreille, qui sera encore visible lorsque l'oreille de l'animal se sera développée. La cannelure de la pince doit être arrangée de façon à ce qu'il soit possible de changer une lettre ou un chiffre dans un groupe sans déranger les autres et pour que le marquage puisse se faire avec rapidité. Avoir soin de faire les marques dans une partie claire de l'oreille, pour qu'elles soient faciles à distinguer. Le système de tatouage est le plus satisfaisant de tous pour les bovins, mais comme nous venons de faire remarquer, il ne convient pas très bien pour une oreille foncée.

G. W. Muir.

Eleveur du Dominion

RELATIVEMENT AUX VEAUX

Le succès de la majorité de nos éleveurs de bétail pur sang dépend de deux facteurs très importants. Premièrement l'espèce de veaux qu'ils élèvent, et deuxièmement le soin qu'ils leur apportent. Quand un veau naît et entre dans le monde animal c'est pour des fonctions très importantes et pour pouvoir exercer des obligations rémunératrices à son propriétaire, il est nécessaire qu'il soit bien poussé et généreusement développé afin de pouvoir remplir les devoirs de production et de constitution qu'on lui demande. Ceci n'est pas le plus important des plus grands facteurs. Si les parents n'ont pas de qualifications laitières et typiques vous serez toujours embarrassés dans l'amélioration de votre bétail. Il est très important pour que vous puissiez dévier ce trouble de vous procurer des meilleurs reproducteurs

vaut aussi la peine d'être généreusement soigné. Plusieurs méthodes ont été employées et les différents mets ont été essayés; la plupart sont bons, mais tout dépend des rations nutritives préparées dans la ration d'alimentation. Le cultivateur qui peut user le lait de centrifuge a décidément l'avantage sur celui qui se sert de préparation commerciale. On trouve dans le lait écrémé des éléments qu'on peut difficilement remplacer par des substituts. Celui-ci sera toujours de préférence à toute autres boissons pour le jeune bétail. Quoi qu'il en soit il faut que celui qui veut réussir dans l'élevage du jeune bétail l'aide à pousser en considérant les qualités et le coût de l'affouragement. Votre jeune bétail vous donnera beaucoup plus de profit si vous le tenez à profiter continuellement que si vous le rabougrissez par toutes es-

pièces de mets qu'un éléphant pourrait peut-être pas digérer. Donnez plutôt une faible ration à votre animal, mais donnez lui ce que son petit estomac peut digérer.

Les organes où se digèrent et s'assimilent les aliments sont très faibles et délicats au bas âge et le dérangement tient votre animal dans un état de décharnement. La température, le soignée, la propreté, la bonté sont autant de facteurs qui contribuent aux imperfections de l'affouragement du jeune bétail. Si vous avez tenu votre animal en santé, robuste pendant l'âge précoce, il ne vous demandera aucun soin coûteux pour le rendre à maturité. Autrement, si l'animal est débile, sans force, il prendra beaucoup plus longtemps à vous donner des bénéfices sur la consommation des four-

rages et sans aucun doute il vous apportera des maladies dans vos étables qui occasionneront des dépenses qui auraient autrement pu être évitées.

Le succès de l'élevage et du développement du jeune bétail repose largement sur l'affouragement scientifique et pratique que l'éleveur est appelé à conduire. Seulement il ne faut pas perdre de vue que le reproducteur transmet 60% de ses qualités et que si vous tenez à remplir votre étable de sujets typiques, robustes, avec toutes les qualités requises, pour réussir il serait très important que vous fussiez le choix de bons reproducteurs. Celui qui entreprendra l'élevage avec ces deux choses en vue: le soignée scientifique et pratique, ira vers la prospérité.

Il est important ici de reconnaître que les acheteurs choisissent seulement les meilleurs individus à des prix rémunérateurs. Alors celui qui veut se mettre à l'élevage sain et mettre sur le marché des bons individus, aura aucun trouble à faire valoir son commerce. Comme les choses tournent pour notre race, nous aimerions que nos éleveurs prennent plus d'intérêt à leur sélectionnement et mettent sur le marché un article de valeur.

et voir à ce que la généalogie de cet animal compare avec les meilleurs spécimens de la race. Les obligations du propriétaire relativement à l'amélioration du jeune bétail sont très importantes. Si celui-ci procure des soins et premièrement un bon reproducteur à son troupeau il est sûrement en voie de faire quelque chose pour la qualité de son bétail.

Une bonne méthode à prendre pour amener un troupeau à une bonne moyenne de production et de qualité est de choisir seulement les veaux que nous aimerions tenir soi-même dans nos étables et éliminer à l'heure même tous ceux qui ne sont pas désirables. En conduisant cette sélection soigneusement vous aurez dans peu de temps un troupeau que vous mettrez sur le marché et qui vous apportera des revenus considérables. Après que cette sélection a été faite pour un certain nombre d'années, d'autres phases de l'amélioration se présentent à l'éleveur; celle de l'affouragement du jeune bétail, le plus important de tous les facteurs concerne le développement physique et qualitatif du jeune animal.

Un veau qui vaut la peine d'être élevé

COOPERATION

Vous faites vendre vos produits par la Coopérative ; pourquoi ne pas aussi acheter par son intermédiaire ? Voyez au bas de la page ce qu'elle vous offre, chaque semaine, au meilleures prix du marché.

Se magasins à Montréal, à Québec, à Princeville, à Trois-Rivières sont vos magasins, les magasins de Coopérateurs. Prix spéciaux pour les Coopératives locales ; demandez-les.

Vous aidez à l'oeuvre de la Coopérative et vous-mêmes, non seulement en vendant, mais en achetant aussi par la

Coopérative Centrale des Agriculteurs
de Québec
63 rue William - Montréal.

COOPERATIVE

CENTRALE

DES
AGRICULTEURS
DE
QUEBEC

ATTENTION

Animaux Vivants

La demande est bonne et les prix assez ferme pour les agneaux du printemps, les porcs et le bon bœuf de boucherie.

Expédiez donc de ces animax le plus tôt possible.

Il n'y aura pas de demande avant quelque temps pour les sujets qui doivent être mis en conserve : vaches très communes et taurailles.

Faites vos expéditions au commencement de la semaine et consignez-les à l'adresse écrite bien au long de la

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS
DE QUEBEC
MONTREAL STOCK YARD - POINT ST. CHARLES
MONTREAL

FROMAGE

Si l'on jette un coup d'oeil à l'horizon pour découvrir quelles sont nos chances d'obtenir les meilleurs prix pour notre fromage, l'on dirige immédiatement ses regards vers le marché anglais. Mais ce n'est pas tout ; il faut se présenter avec une bannière et cette bannière doit porter en caractères bien visibles le mot "QUEBEC". Cultivateurs, ayez assez d'orgueil pour soutenir le renommée de votre province.

Point n'est besoin de vous en dire plus long pour vous indiquer que vous devez expédier en bloc tout votre fromage à la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, qui a été et qui est la seule qui prend votre défense sur les marchés d'exportation.

A vendre à nos magasins
de la

**Cooperative
Centrale
des
Agriculteurs
de
Quebec**

63 RUE WILLIAM
MONTREAL

BEURRE D'HERBE

Pasteurisé : en pains d'une livre... 39 c
Pasteurisé solide : 38 1/2 c
No 1. (choix) : en pains d'une lb : 38 c
No 1. (choix) solide : 37 1/2 c

FROMAGE DOUX, COLORE

Dans des boîtes spéciales contenant
4 fromages d'environ 25 lbs chacun 19 c
2 " " " " 19 1/2 c
1 " " " " 20 c

FROMAGE FORT, BLANC

Dans des boîtes spéciales contenant :
4 fromages d'environ 25 lbs chacun 22 c
2 " " " " 22 1/2 c
1 " " " " 23 c
Fromages
d'environ 80 lbs (un par boîte) 21 c
" 40 lbs " " " 22 c

FEVES ET POIS (poche de 120 livres)

Blanches, No 1 7 c
Blanches, No. 2 6 c
Pois à soupe bien cuisants 7 c
(Par quantité de 5 poches et plus)
Fèves blanches, No 1 6 3/4 c
Fèves Blanches, No 2 5 3/4 c
Pois 6 3/4 c

LAINE

Blanche cardée, en paquet de
15, 120 et 25 lbs 50c
Blanche, lavée No. 1 33c
Blanche, non lavée No. 1 20c
Pour laine non cardée nous n'accep-
tons pas de commande pour moins de
25 lbs pour chaque qualité.
A ces prix il faut ajouter 2 1/4 % pour
la taxe.

SUCRE ET SUIROP D'ERABLE NOUVEAUX

Sucre en pains de 1 lb.
Boîte de 100 lbs 0.15
Sucre en pains de 1 à 5 lbs 0.14
" par quantités moindres que
100 lbs 0.16
Sirop, en canistres de 1 gallon... \$1.85

Succursales

30-34
Place Marché Champlain
QUEBEC, QUE.

102 rue des Forges
TROIS-RIVIERES, QUE.

Abattoirs Coopératifs de
Princeville,
PRINCEVILLE,
CO. D'ARTHABASKA,
QUE.

Fromage
250 Belleville colorés Insp du Gouv Ottawa
vendus à \$0.16½
250 " "
250 Belleville Brockville colorés vendues à \$0.16½



AUTOUR DU FOYER



COURRIER DE NINON



BLANCHETTE.—C'est avec le plus grand plaisir que vous êtes accueillie de nouveau parmi nous, envoyez-moi vos communications et je serai toute heureuse de satisfaire une petite amie qui sait si bien apprécier mes efforts. Vous pourrez obtenir tous les renseignements désirés au sujet des brevets exigés pour l'enseignement en vous adressant directement au ministère de l'Instruction Publique à Québec. Si vous désirez correspondre avec "Grive Ontarienne" et "Sombre Avenir" écrivez-leur un premier billet et je me ferai un plaisir de le leur faire parvenir. Je suis certaine d'avance qu'elles seront enchantées de correspondre avec vous. En attendant la lettre promise, je vous assure de mes meilleures amitiés.

PETITE BARONNE.—D'abord, mignon, aimer n'est pas péché car, comme l'exprime si bien La Rochefoucault: "le plus beau présent qui ait été fait aux hommes, après la sagesse, c'est l'amitié". Laissez-moi vous dire que je suis charmée du "présent" que vous me faites. Mais là où vous péchez, où vous péchez gravement c'est en me comblant de flatteries alors que j'ai tant besoin de votre indulgence. Il existe des moments cependant où notre âme, imprégnée du beau et du bon, ressent toute la poésie, toutes les délices, tous les mystères de la nature en pleine élosion et alors on est porté à aimer, à s'épancher, à pardonner. C'est un de ces moments que vous avez choisi pour m'écrire et c'est assise sur un rocher, baignée par la rivière indolente qui verse ses eaux dans la belle baie Ha! Ha!, que vous me décrivez si gentiment, la splendeur du panorama qui se déroule à vos yeux — Petite amie, j'ai bien goûté votre lettre et j'enviais votre bonheur. Quand vous reviendrez parmi les rochers, sur les plages de votre belle rivière, redonnez-moi encore quelques minutes de ces heures privilégiées. L'été c'est la saison des vacances, du bonheur! Prenez-en petite amie et réservez-m'en une petite part. Voulez-vous?

SUZIE.—C'est toujours avec infiniment de plaisir que je me charge des commissions de mes Abeilles, ne craignez pas d'abuser. J'ai transmis vos envois à "Frileuse" et à "Coeur Français" et je suis certaine qu'elles seront satisfaites. Mais non, je ne trouve pas mes bourdonneuses fatigantes, au contraire, je les trouve bien gentilles. Il serait difficile qu'il en fut autrement quand on a des Abeilles aussi affectueuses. Maintenant je réponds à vos questions:

1o. Lorsque vous voyagez en chemin de fer avec une religieuse et un prêtre, si ce dernier n'offre pas de s'occuper des billets et des petits bagages, c'est à vous d'y voir.

2o. Oui les collets tricotés sont encore portés sur les manteaux et les costumes.

3o. Toutes les dentelles sont à la mode cette année. Mille amitiés et revenez-moi encore pendant les vacances.

JEHANNE.—J'ai été heureuse de vous lire et j'espère que vous me redonnerez encore ce plaisir. A propos de vos ouvrages, je m'en occupe, mais les acheteurs sont rares et ça ne va pas comme je le voudrais. Patientez encore un peu. En attendant je vous laisse mes affections sincères.

REVEUSE SENSITIVE.—Je ne tiens pas compte de ce retard, ma joie de votre retour doit être assez grande pour me le faire oublier et, d'ailleurs, je suis si souvent coupable de la même faute que je ne puis m'empêcher de vous pardonner, le pardon est si facile quand on aime, n'est-ce pas, mignon? J'ai adressé votre lettre à "Flore aux yeux bleus". Au revoir, je reste toujours votre grande amie.

AUX ABEILLES.—"Réveuse Sensitive" désirerait le morceau de musique "René Valse".

PETITE VIOLONISTE.—Les façons que vous faites à mes billets me prouvent votre amitié, voilà pourquoi j'ai tant savouré les lignes qui me disaient ces douces choses. Vous ne vous trompez pas en croyant que j'ai beaucoup d'ouvrage. Si vous pouviez voir la pile de lettres devant moi, vous excuseriez de grand cœur mes retards. Il n'y a rien cependant qui me cause autant de joie que d'apercevoir, dans vos petites lettres, un peu de contentement, de deviner le sourire inconnu de mes chéries alors qu'en parcourant les pages du courrier elles y reconnaissent leur pseudonyme. Je suis désolée d'apprendre que vous n'avez pas encore été satisfaite. Si vous voulez je vais refaire vos demandes. Oui vous pouvez faire de la musique chez vous durant le demi-deuil. Durant le deuil un homme ne doit pas porter une fleur à sa boutonnière. Voici l'adresse du "Bulletin": 688 rue St. Paul Ouest, Montréal.

AUX ABEILLES.—"Petite Violoniste" désirerait une correspondante ainsi que les chansons: "Miami d'amour" et "Aimer c'est forger sa peine, avec l'accompagnement. Elle les retournera après les avoir copiées.

GAIE ECOLIERE.—Ne vous croyez pas oubliée, chérie, vous occupez un joli coin à la ruche, venez en prendre possession au plus vite. Je suppose que les livres sont dans le fond d'une grosse malle, dans l'oubli profond, car les vacances prennent tout votre cœur et vos instants, sans doute... C'est juste, et je ne vous souhaiterais jamais assez de joies pour compenser vos heures de labeur. J'ai adressé votre envoi à "Paysanne du hameau". Bonjour et grosse caresse.

DING-A-RING-A-RING.—Je viens de lire votre intéressante lettre. Je l'ai savourée dans toutes ses lignes, trouvant toujours un doux quelque chose pour me faire apprécier davantage la petite amie. J'ai répondu à votre réclame, maintenant c'est à votre tour de contenter mon désir de contempler votre image. D'ailleurs j'ai votre promesse dans votre dernière lettre. J'ai fait parvenir vos envois aux sœurs "Toile d'araignée" et "Armandinette" et leur ai transmis vos remerciements. A vous, une grosse caresse.

COEUR FRANCAIS.—"Ding-a-ring-a-ring" me prie de vous dire que si vous désirez des chansons anglaises elle en possède plusieurs qu'elle sera heureuse de vous laisser avoir. Si la chose vous intéresse, écrivez-lui et je lui ferai parvenir votre lettre.

FLORANDRE.—Oui chérie, c'est tout comme si j'avais été dans la chaloupe avec vous tant ce que vous me racontez de votre pêche m'a intéressée. Une partie de pêche sans poissons cela n'est pas drôle par exemple. Ces éclats de rire, les chansons et le bavardage doivent les avoir épuisés. Pour avoir du succès à la pêche, le silence est indispensable; et peut-on être silencieuses lorsque notre cœur déborde de joie? "G. l'Espoir" ne vous a pas répondu? Je vais lui dire combien anxieuse vous êtes de faire sa connaissance et de recevoir sa première lettre. Chérie, faites-moi participer encore une autre fois à vos petites expéditions joyeuses; elles m'intéressent. Je vous laisse mes meilleurs bonjours.

MUGUETTE DE BERTHIER.—Entrez sans crainte, nouvelle amie, nous sommes toujours heureuses d'accepter une nouvelle Abeille à la Ruche et nous tâcherons de vous être agréable. Comme j'ai déjà quelques "Muguettes" à la Ruche, j'ai pris la liberté d'allonger un peu votre pseudonyme. L'aimez-vous ainsi? Si non vous n'avez qu'à en choisir un nouveau. Vous désirez savoir comment dresser un couvert? C'est avec plaisir que je vous donne les renseignements désirés car la bonne éducation se révèle particulièrement à table. Je vous dirai d'abord que tous les plats sont servis à la gauche du convive. Pour ce qui est de l'ordonnance du couvert, un repas peut rester dans la note simple, sans manquer pour cela aux règles du savoir-vivre. Il n'est pas toujours possible de dresser un couvert luxueux; mais un couvert élégant est à la portée de tous, l'élégance n'exigeant que du goût, du savoir-faire et une propreté exquise. Même cette dernière, surtout pour nos repas de famille, est seule indispensable, et elle n'est impossible à personne: la blancheur du linge, la netteté des verres et des assiettes, le brillant des couverts, tout cela suffit pour récréer la vue et exciter l'appétit. Inutile d'ajouter que les mets doivent toujours être préparés avec le soin le plus minutieux, présentés avec élégance et aussi variés que possible. A la campagne, chaque saison apporte son tribut de fleurs avec lesquelles vous pouvez apporter un ornement charmant et pas coûteux à votre table. A droite de l'assiette, on place la cuiller et le couteau et à la gauche, la fourchette. La serviette sera placée au côté gauche de l'assiette. D'ordinaire, la soupière n'apparaît pas sur la table, la soupe ayant été servie à l'avance ou étant apportée à chacun. Dans le service moderne, aucun plat n'apparaît sur la table; on n'y admet que le dessert: confiserie, friandise, petits gâteaux disposés sur des assiettes à pied, fruits, etc., le tout disposé avec goût autour d'une corbeille de fleurs. On peut cependant présenter à table les pièces exceptionnelles: dindes, poulets parés, galantines, etc. Mais je vous ai donné assez de renseignements sur ce sujet pour vous guider, il ne faut pas oublier que les circonstances changent les cas et dans le service d'un repas beaucoup dépend des circonstances. Lorsque vous serez encore en peine, frappez à la Ruche, je me ferai toujours un plaisir de vous fournir les renseignements que vous désirez.

J'EN REVE.—Mais savez-vous, mignon, que vous êtes bien imprudente de me raconter tant de belles choses sur le compte de votre petit "oiseau" car, si je ne savais pas que l'amour est aveugle, il me prendrait peut-être fantaisie de m'en amouracher. Mais soyez sans crainte, j'espère que bientôt il y aura un "dégel" général dans vos amours et qu'un couple de petits oiseaux s'envoleront ensemble et construiront leur nid près des belles reines-marguerites à qui vous confiez vos petits secrets. Cela dit, et c'est réellement un vœu que je fais pour votre bonheur, voyons à répondre à vos questions et à faire vos demandes. Dans votre paroisse vous êtes huit Abeilles et dans l'autre en question je n'en compte que trois.

AUX ABEILLES.—"Jeannette Aimée" désirerait la chanson qui contient les mots suivants: "Et puis voici mon cœur qui ne bat que pour vous etc." et celle qui commence ainsi: Là-bas sur un autre rivage etc.

FA BEMOL.—"Petite Secrète" aimerait recevoir de vous la chanson "Maman Jolie".

MAGIC BAKING POWDER

La Poudre à Pâtisserie "Magic" est renommée d'un bout à l'autre du Canada et est en usage depuis plus de 25 ans. Elle a inauguré le prototype de ce genre de produits et a su en maintenir l'excellence. L'usage de cette Poudre à Pâtisserie se répand chaque jour, et à cause de ses propriétés et de sa pureté, elle jouit d'une réputation universelle.

La pureté des aliments assure une parfaite santé.

La Poudre à Pâtisserie "Magic" assure la pureté des aliments.

DE FABRICATION CANADIENNE
E.W. GILLET COMPANY LIMITED
TORONTO, CANADA.

WINNIPEG MONTREAL

ORPHELINE DE 20 ANS.—Vous êtes toute pardonnée, ma chère petite amie, et je m'associe au contraire au grand chagrin qui vous afflige et je prie mes chères Abeilles de vouloir bien joindre leurs prières aux miennes pour que Dieu vous assiste dans cette épreuve si foudroyante. Votre pauvre maman a bien souffert; elle devait considérer la mort comme une amie qui venait la délivrer de ses maux. Cependant il est triste d'avoir à se séparer de ses chers enfants et de tous ceux qu'on aime, et je dis avec Violon: "La vie est ainsi faite, on marche dans le deuil".

Chaque année en fuyant éteint un peu la lumière. Votre maman n'est plus, toutes vos larmes ne pourraient jamais la ramener au foyer, donc séchez vos pleurs, petite amie, prenez votre courage à deux mains car vous avez un devoir à remplir: vous devez remplacer celle qui n'est plus, vous serez une seconde mère à votre petite sœur et cela exige beaucoup de courage et de dévouement. Pour répondre à votre question, je vous dirai qu'il serait préférable d'attendre encore un mois avant de faire les visites en question, mais si vous avez déjà eu la visite de votre petite amie, depuis la mort de votre mère, rien ne vous empêche d'aller la voir en passant. Bien affectueusement je vous embrasse.

ARC-EN-CIEL.—Ah! comme vous êtes la bienvenue, petite "Arc-en-ciel", j'espère que votre apparition à l'horizon sera un présage de beau temps, car nous avons eu assez de pluie dernièrement pour contenir tout le monde. Merci de votre envoi que je garde pour une autre demande, car la sœurlette à qui vous le dédiez a déjà été satisfaite. Merci aussi pour les coupons de poudre à pâte Magic que j'ai fait parvenir à la sœurlette qui les demandait. Je vais tâcher de vous faire parvenir les chansons que vous me demandez. A bientôt.

LUTIN D'ALSACE.—Il faut tout de même qu'on s'intéresse à vous, petit "lutin", et plus aujourd'hui qu'hier, car votre conception de la vie est faussée et vous n'avez pas encore quinze ans! Comme c'est pénible de constater que l'on n'acquiert pas la sagesse dans les mêmes proportions que l'érudition; Aujourd'hui vous vous précipitez sans crainte dans les perplexités de la littérature, alors que lorsque vous épeliez seulement, vous redoutiez de savoir lire. Oh! cruelle époque qui tue la candeur de tant d'âmes sous prétexte de savoir! La recherche du bonheur, l'attraction de l'inconnu, l'espoir de trouver à l'étranger des conditions de vie différentes de celles qui existent chez nous! que d'âmes en détresse, que de gel au printemps de la vie! Mais, petite amie, ne savez-vous donc pas que le monde est partout le même, que quelque soit l'endroit où vous irez habiter, vous retrouverez les mêmes conditions, les mêmes défauts, les mêmes vices? Partout, vous trouverez des bonnes qualités, même chez les plus méchants, et des défauts, même chez les bons - c'est la vie. Pourquoi alors vouloir quitter vos parents, vos amis et le beau village que vous aimez tant, et qu'il est impossible de ne pas aimer, moi-même, après avoir lu la charmante description que vous m'en donnez? Pour pouvoir parler de chagrins et de déceptions, il faut avoir souffert, il faut avoir aimé. mais à votre âge! Non, non! petite amie, cela est impossible; vous vous faites illusion. Rebroussez chemin ou plutôt, suivez l'avis que fait afficher la compagnie des tramways, dans l'intérêt de ses passagers: Arrêtez! regardez! écoutez! Ce qui équivaut à réfléchiriez bien avant d'agir. Maintenant répondons à vos questions: 1o. Non le jeune homme en question n'est pas de la place mentionnée. 2o. Trois Abeilles ont répondu à la demande en question mais ce serait une indiscrétion de ma part de vous donner leurs noms ou leur pseudonyme. 3o. Non je ne vous recommande pas la lecture des romans. Si vous avez du temps pour la lecture, lisez plutôt des livres qui pourrout vous instruire. Je vous recommande tout spécialement ceux que j'ai indiqués à "Sans pareille" dans le Bulletin du 8 juillet.

AUX ABEILLES.—"Lutin d'Alsace" désirerait une correspondante ne demeurant pas dans les comtés de Bellechasse ou de Montmagny.

STEPHANE.—L'enlèvement des poils follets par l'électricité est le seul remède qui détruit le bulbe pileux, mais il est douloureux et a de plus, le désavantage d'être très coûteux car chaque bulbe pileux doit être détruit et cela nécessite plusieurs séances. La plupart des poudres et pâtes dépilatoires vendues couramment sont à base de chaux vive, ou de sulphydrate et de chaux; d'autres cependant sont à base d'arsenic et il faut les éviter, car elles peuvent produire un véritable empoisonnement. Je vous donne la formule d'une poudre dépilatoire très en vogue en Europe et dont l'emploi ne présente aucun danger:

Chaux vive en poudre 10 parties
Sulphydrate de soude 3 parties
Amidon 10 parties

Délaissez cette poudre dans un peu d'eau et appliquez la pâte sur la partie à épiler, l'effet se produira au bout de vingt à trente minutes. Enlevez alors la matière avec une petite lame de bois ou avec un couteau à papier d'os ou d'ivoire. Lavez la place à grande eau et enduisez-la d'un peu de cold-cream. Cette préparation ne détruisant pas le bulbe pileux, on est obligé de recommencer l'opération de temps en temps.

AUX ABEILLES.—"J'en Rêve" désirerait les chansons suivantes avec musique "On pardonne tout quand on aime" "Si vous l'aviez compris" "Tout est fini" "Rends-moi mon cœur" "Je l'attendrai" "Garde-moi ton cœur". Elle les échangera pour d'autres ou les retournera après les avoir copiées. Elle désire avoir les déclarations: "Angelico" et "L'Attente du Chéri".

DOUCE-AMERE.—Certainement que nous pouvons vous admettre à la Ruche, sans trop nous tasser. Je vous souhaite la bienvenue et m'empresse de vous donner les renseignements désirés sur le jeu des proverbes.

Le jeu des proverbes peut se jouer d'une foule de manières différentes.

Proverbes placés. On convient d'un proverbe; puis à tour de rôle, chaque joueur doit, en réponse à une question qui lui est posée par le directeur du jeu, raconter une petite histoire qui contienne le proverbe. Si l'histoire ne répond pas à la question, ou si le proverbe ne s'y trouve pas amené habilement, le joueur donne un gage.

Proverbes proposés. Un joueur propose successivement un proverbe à chacune des personnes qui l'entourent. La personne interpellée doit immédiatement raconter une petite histoire qui prouve la vérité du proverbe. Si la réponse n'est pas satisfaisante, le joueur donne un gage.

Proverbes devinés. En l'absence d'un joueur, les autres conviennent d'un proverbe. Le joueur étant revenu, pose une question à la première personne: celle-ci, dans une brève réponse, doit placer le premier mot du proverbe. Le joueur pose une question à la seconde personne: celle-ci doit placer le second mot dans sa réponse. Quand toutes les personnes ont répondu à une question, le joueur, sous peine de donner un gage, doit avoir deviné le proverbe.

Proverbes en pantomime. La personne qui joue le proverbe doit mimer une petite scène qui en explique la signification.

Voici un choix de proverbes pouvant servir à ce jeu.

Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Trop gratter cuit, trop parler nuit.

L'habit ne fait pas le moine.

Il n'y a point de roses sans épines.

Ventre affamé n'a point d'oreilles.

Qui terre a, guerre a.

L'oisiveté est la mère de tous les vices.

Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès.

Les bons comptes font les bons amis.

Péché caché est à demi pardonné.

A voleur, voleur et demi.

Tout ce qui reluit n'est pas or.

On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.

Faute d'un moine, l'abbaye ne chôme pas.

Mieux vaut laisser son âne morveux que de lui arracher le nez.

A l'oeuvre on connaît l'artisan.

Morte la bête, mort le venin.

Au bout de l'aune, faut le drap.

Un bon averti en vaut deux.

Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

Petites boîtes, bons onguents.

Qui vivra verra.

Chat échaudé craint l'eau froide.

Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

Qui se garde à carreau n'est jamais capot.

Autant de têtes, autant d'avis.

Charbonnier est maître chez soi.

Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Rira bien qui rira le dernier.

L'occasion fait le larron.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.

Les petits ruisseau font les grandes rivières.

La faim chasse les lous du bois.

Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle brouste.

Erreur n'est pas compte.

Qui compte sans son hôte compte deux fois.

Qui se ressemble s'assemble.

Qui s'y frotte s'y pique.

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage.

Au bout du fossé, la culbute.

Il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu.

La nuit porte conseil.

INQUIETUDE

Je te sens là, tout près de moi... Tu dors, sans doute
Il est tard; notre amour veille en moi, doucement.
Je suis sûr de mon cœur, du tien; je ne redoute
Aucune ombre de peine à ton visage aimant.

Je sais que le bonheur fera toujours plus brèves
Pour notre cher désir les heures qui viendront...
Tu dors; et je veux mettre un baiser sur ton front,
Car je n'ai peur pour toi que de tes mauvais rêves.

ANDRÉ RIVOIRE.

SOIR DE PROVINCE

Comme un pâle bouquet de jasmains et de roses,
Le grand ciel s'est fané dans les langueurs du soir,
Et la nuit souveraine, ainsi qu'un fleuve noir,
Submerge lentement le sommet des toits roses.
Le grand ciel s'est fané dans les langueurs du soir
Comme un pâle bouquet de jasmains et de roses.

Les douces lèvres d'or du soleil aboli
Rêvent sur le sourire éteint de la rivière
Baiser! Tremblant baiser d'azur et de lumière!
Dans une immensité de silence et d'oubli,
Rêvent sur le silence éteint de la rivière
Les douces lèvres d'or du soleil aboli.

Les fenêtres d'antan regardent ma misère,
Avec le long regard des yeux que j'ai fermés
Cristal des jours heureux! Parfum des coeurs aimés!
Ames des parents morts tendres comme un rosier!
Avec le long regard des yeux que j'ai fermés
Les fenêtres d'antan regardent ma misère.

ALBERT GIRAUD.

LE DIMANCHE

Le Dimanche, il y a quelque chose dans l'air
D'autre, de plus tranquille ensemble et plus aride;
Il semble que le vent, vague ou vif, soit plus vide,
Et que plus d'infini rête au ciel sombre ou clair.

Un pâle ennui, brouillard où luit comme un éclair
Un rire, un cri, propage une langueur terpide;
Le son est plus diffus, et l'écho moins rapide;
On se croirait à l'aube, en automne, sur mer...

C'est une joie un peu tristement amusée,
Comme une odeur obscure et close de musée,
Comme un écho mineur et las de fêtes proches;

C'est comme un bruit épars de prières de vierges,
Comme un rayonnement invisible de cierges,
Comme un bourdonnement silencieux de cloches.

FERNAND GREGH.

DANS LA ROSEE

Ce matin, sitôt réveillé,
Je suis allé sur la colline
Respirer le parfum mouillé
Des fleurs que la rosée incline.

Je suis parti seul... Tout dormait...
J'ai laissé la maison bien close...
Les grands arbres, à leur sommet,
Berraient le premier rayon rose.

Partout, au long des églantiers,
Fuyait le rire aigu des merles;
Et sur la mousse des sentiers
Mes pas faisaient rouler des perles.

J'allais dans un enchantement,
Fou de désirs, gai de tendresse,
Le cœur léger comme un amant
Qui soudain pense à sa maîtresse...

ET J'AI CHANTE

Et j'ai chanté pour toi, chanson,

Et j'ai souri pour toi, sourire...

Je n'avais rien que le frisson

De la solitude... Le pire!

Dieu était loin. L'amour absent,,

Le souvenir courait l'air sombre...

Et j'ai chanté vers un passant,

Vers celui qui partit! Une ombre...

Je n'avais rien que le regret,

Les pleurs, ma jeunesse asservie,

Que mon cœur lourd comme un coffret

Plein de lettres mortes, ô vie!

Je n'avais rien que la leçon

Du passé triste qui soupire...

Mais j'ai souri pour toi, sourire,

Et j'ai chanté pour toi, chanson!

HELENE PICARD.

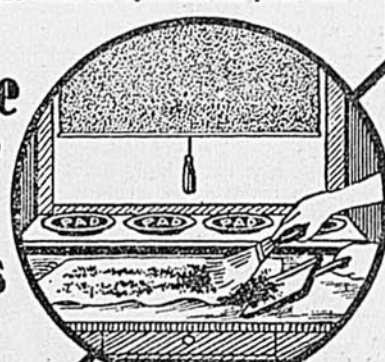
**EN SE
SERVANT DES
PAPIERS
A MOUCHES
WILSON**

LIRE ET SUIVRE LES
INSTRUCTIONS
ATTENTIVEMENT

Il n'y a qu'un moyen de tuer toutes les mouches

**Le Voici:—Assombrissez la pièce
autant qu'il est possible de le faire,
fermez les fenêtres, levez un store
d'environ huit pouces afin de laisser pénétrer le soleil, mettez
dans une assiette une Rondelle Tue-Mouches de Wilson (ayez
soin de bien l'humecter d'eau sans toutefois la recouvrir),
placez sur le bord de la fenêtre, là où la lumière est vive, autant
d'assiettes que vous le pouvez, gardez la pièce fermée pendant
deux ou trois heures, puis ramassez les mouches et brûlez-les.
Voyez l'illustration ci-dessous. Mettez les assiettes loin de la
portée des enfants jusqu'à ce que vous en ayez besoin pour une
autre pièce.**

La vraie manière d'employer la Rondelle Tue-Mouches de Wilson



Ninon

REVUE DES MARCHES

Du 3 au 8 juillet inclusivement

BEURRE

Comme nous l'avons prévu la semaine dernière, il paraîtrait que nous avons eu les plus hauts prix que nous devrions avoir pour quelque temps à venir. Les opérations de la semaine dernière accusent une baisse de 1 à 2 sous la livre. Le marché a été tout de même très actif, de fortes commandes ayant dû être remplies pour compléter la cargaison d'un gros paquebot à destination de Liverpool, lequel est parti samedi matin avec une cargaison d'au-delà de 60,000 boîtes de beurre; ceci est la plus forte cargaison de beurre, faite sur le même bateau, connue dans l'histoire de l'exportation du beurre. L'on se demande quelle tournure prendra notre marché, car pour plusieurs semaines à venir, il sera impossible de faire des expéditions en Angleterre, vu le manque d'entrepôts froids sur les transatlantiques. Les arrivages sont considérables, soit de notre province, soit de l'Ontario.

FROMAGE

Nous avons eu, encore cette semaine, un marché absolument démoralisé. Aucune commande, ou à peu près, n'est venue sur notre marché, soit du marché anglais, soit d'ailleurs. Les expéditions ont donc été à peu près nulles. Il est remarquable de voir cette grande différence de prix entre le beurre et le fromage et qui, cependant, paraît vouloir augmenter; l'on commence à se demander jusqu'où ira la baisse sur ce marché. Il semble, pourtant, avec la grande diminution des arrivages, comparés avec ceux de l'an dernier, que l'on devrait avoir un meilleur marché. La diminution dans les arrivages paraît vouloir s'accroître considérablement.

OEUFS

Le marché s'est montré encore très ferme pour les oeufs strictement frais. L'on rapporte aussi quelques opérations avec le marché anglais, à des prix satisfaisants, pour les marchands qui ont entreposé les oeufs d'avril et mai, mais étant donnée la grande quantité en entrepôt et les stocks considérables aux Etats-Unis, l'on serait content de voir nous arriver de plus fortes commandes du marché anglais.

FARINE

Aucun changement important n'est survenu relativement à la farine de blé du printemps. Les affaires auxquelles elle a pu donner lieu sont presque partout restreintes. Cela tient, sans doute, à ce que les approvisionnements ne font défaut à peu près nulle part. Néanmoins, l'offre étant également limitée, les prix se maintiennent assez fermes. On cote la patente No. 1 à \$7.80, la No. 2 à \$7.30 et la farine forte à boulangerie à raison de \$7.10 le baril, pris en sacs de jute, moins 10c par baril sur paiement immédiat.

Par contre, on a constaté une légère amélioration pour la farine de blé d'hiver, les offres, par quantités, étant peu nombreuses. La tendance générale est plus ferme que la semaine précédente. Par wagons complets, \$6.25 a été payé pour les qualités de choix, et \$6.35 a été obtenu pour des quantités moindres. La patente s'est vendue de \$6.40 à raison de \$6.45 le baril pris en sacs de coton nouveau.

La farine de maïs blanc, en sacs de jute, a trouvé preneurs à \$4.50 le baril, livré aux commerçants.

BLE D'INDE

Comme nous le faisons remarquer il y a une huitaine, on reçoit ici une forte demande des contrées européennes, notamment de l'Allemagne et de la Hollande. Il faut supposer qu'en ces deux pays la récolte de l'an dernier a laissé quelque

peu à désirer quoiqu'elle a été sensiblement inférieure aux récoltes antérieures. Dans l'un ou l'autre cas, les stocks disponibles ont été épuisés prématurément, d'où le besoin, plus ou moins impérieux, de les refaire avant la venue de la récolte prochaine.

Des quantités considérables ont été expédiées en ces deux contrées depuis quelque temps.

AVOINE

Ici, également, la demande pour ce produit brille par son absence. On dirait une course à l'inertie parmi les grains.

On note qu'en Angleterre les dernières pluies y ont de beaucoup amélioré la situation. A tel point, dit-on, que les anglais ont pratiquement cessé d'acheter sur les marchés d'outre-mer, notamment les nôtres.

Par ailleurs, il convient de remarquer que les stocks locaux disponibles ne sont guère impressionnants par leur quantité. On prévoit même une augmentation des prix aussitôt que la demande fera mine de s'affirmer quelque peu.

ORGE

Pour l'orge comme pour à peu près tout le reste, la situation peut se résumer à ce seul mot: stagnation.

Il faut, toutefois, faire une exception en faveur de l'orge de brasserie qui paraît manifester un peu d'activité.

Comme nous l'avons précédemment rapporté, l'orge du Danube revient à meilleur marché à nos brasseurs que l'orge locale, et cela en dépit des frais de transport et des autres frais accessoires qui doivent être considérables, à n'en pas douter.

D'autre part, cette concurrence lointaine n'affecte guère les stocks locaux qui, comme nous l'avons déjà dit, sont tout ce qu'il y a de plus restreint.

FOIN

On n'a observé, depuis la semaine dernière, aucun changement digne d'être rapporté.

La caractéristique principale du marché est une tranquillité absolue. On peut compter sur les doigts de la main les affaires de quelque importance qui se sont traitées cette semaine.

L'offre et la demande en sont pour ainsi dire réduites à leur plus simple expression, et les prévisions sont plutôt pour le statu quo, au moins jusqu'à nouvel ordre.

PATATES

Les nouvelles américaines ont décidé ment envahi nos marchés.

On cote les nouvelles No. 1 à \$6.25 et les No. 2 à \$3.25 le baril.

Quant aux vieilles, qui se font de plus en plus rares, elles se vendent à peu près aux prix suivants: les bonnes, à \$1.50, et les communes à \$1.25 le sac de 80 lbs.

Ces dernières sont à la veille de disparaître complètement du marché.

Les patates nouvelles locales ont fait leur apparition et se détaillent à environ \$3.00 le sac.

Les dernières pluies en ont retardé la récolte d'une quinzaine de jours. Aussi le marché est-il très ferme en ce moment.

La demande étant forte, on semble croire que le marché se maintiendra encore quelque temps en l'état actuel.

MIEL

Le marché est toujours tranquille. Les quelques arrivages qui sont maintenant sur le marché trouvent preneurs aux prix cotés, et la demande est plutôt limitée.

Les prix ne seront pas définitivement fixés avant qu'on ait reçu les miels blancs.

SUCRE ET SIROP D'ERABLE

Le marché est à peu près nul. Peu de transactions pour le marché local ou celui d'exportation. Les prix restent les mêmes car la quantité disponible n'est pas considérable.

FEVES ET POIS

Le marché aux fèves est assez actif surtout pour les fèves canadiennes qui sont difficiles à obtenir. Les fèves importées sont en quantité suffisante pour répondre à la demande qui est peu active.

Les pois cuisants sont toujours très rares. Pour ceux de bonne qualité on peut obtenir des prix assez élevés.

ANIMAUX DE BOUCHERIE VIVANTS

BOEUF

Les arrivages de bêtes à cornes, sur nos deux marchés de Montréal, se sont chiffrés durant la semaine finissant le 7 juillet, à environ 1200 têtes. Nous avons remarqué que très peu d'animaux bien conformés et bien finis ont été offerts en vente durant cette dernière semaine. Nous avons eu à enregistrer une baisse d'environ 25c à 50c par 100 livres sur toutes les classes en général. Toutefois, ce marché a été assez actif durant toute la semaine, et tous les animaux qui furent offerts en vente trouvèrent preneurs aux prix de cette dernière baisse. Nous ne prévoyons pas d'autre baisse pour la semaine commençant le 10.

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Durant la semaine finissant le 7 juin, il y a eu sur nos deux marchés environ 4000 agneaux d'offerts en vente, soit environ 600 de plus que durant la semaine dernière. Nous avons remarqué une assez forte diminution dans la qualité des arrivages, ce qui a eu pour effet de nous faire enregistrer une baisse assez forte des prix. La baisse que nous avons eu à enregistrer a varié entre \$1. et \$2.50 par 100 livres. Les prix retournés ont été de \$7. à \$10.50 par 100 livres, suivant la qualité. Les cultivateurs ne devraient pas expédier ou devraient refuser de vendre leurs agneaux communs et trop légers aux commerçants; cela aurait pour effet de faire maintenir les prix au niveau de ceux des marchés extérieurs. Les expéditions trop fortes d'agneaux communs nuisent considérablement au marché. Ces agneaux communs devraient être laissés au pâturage et n'être expédiés que plus tard. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un assez bon marché s'il y a amélioration dans la qualité des arrivages.

MOUTONS

Le marché aux vieux moutons a été assez actif encore durant cette dernière semaine et nous avons eu à enregistrer une autre légère hausse des prix. Tel que nous l'avons déjà mentionné, les moutons bien finis et pesant environ 125 livres sont surtout en assez bonne demande. Nous prévoyons un marché assez ferme pour la semaine commençant le 10.

PORCS

Il y a eu, durant la semaine finissant le 7 juillet, environ 3700 porcs d'offerts en vente sur nos deux marchés. Ce marché a été assez actif durant toute la semaine et nous avons pu obtenir à peu près les prix de la semaine précédente. La demande est surtout très bonne pour les porcs pesant de 150 à 225 livres. Les porcs de 120 à 150 livres sont aussi assez recherchés et peuvent obtenir à peu près des prix aussi élevés que les porcs à bacon. La demande pour les porcs lourds et les

truies a été un peu moins forte durant cette dernière semaine et nous avons eu à enregistrer une légère baisse des prix. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché assez ferme.

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

Il y a eu, durant cette dernière semaine, environ 2300 veaux d'offerts en vente, soit environ 500 de plus que durant la semaine précédente. Ces animaux n'ont pas été beaucoup recherchés durant cette dernière semaine et ont été assez difficiles à vendre. Nous avons cependant pu obtenir à peu près les prix de ceux de la semaine précédente et toutes les offres trouvèrent preneurs. Nous attribuons l'accalmie de ce marché au fait que les bouchers n'ont pas beaucoup de demande depuis quelques jours pour cette marchandise. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché incertain.

VOLAILLES VIVANTES

Les arrivages de volailles vivantes se sont chiffrés, durant la semaine finissant le 7 juillet, à peu près au niveau de ceux de la semaine précédente. Ce marché n'a pas été aussi actif et nous avons eu à enregistrer une légère baisse des prix. La qualité des offres n'est pas très satisfaisante. Très peu de bonne volailles sont offertes en vente. Les poules devraient être mises quelque temps à l'engrais avant d'être expédiées. La demande pour les poulets du printemps est assez bonne et les prix assez élevés, mais, tel que pour les poules, la qualité des offres laisse beaucoup à désirer depuis quelques jours. Ce marché s'est fermé avec une tendance à la baisse.

ANIMAUX DE BOUCHERIE ABATTUS

PORCS

Il y a eu légère augmentation dans les arrivages de porcs abattus durant la semaine finissant le 7 juillet. Ce marché fut très actif durant toute la semaine et nous avons enregistré une légère hausse des prix. La demande est surtout très bonne pour les porcs pesant de 90 à 140 livres. Les porcs de ce poids sont toujours en très grande demande. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché ferme.

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT

Les arrivages de veaux abattus, engraisés au lait, se sont chiffrés, durant cette dernière semaine, à environ 175. Les prix obtenus ont été un peu meilleurs que ceux de la semaine précédente. Cette marchandise a été un peu plus recherchée durant cette dernière semaine. Cette forte demande que nous avons eue pour cette marchandise est probablement due au fait que les veaux abattus qui ont été offerts en vente étaient de meilleure qualité que ceux qui ont été offerts vivants et, par ce fait, ont été plus recherchés. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché assez ferme.

PEAUX

Il y a eu légère augmentation dans les arrivages de peaux, cette semaine. Ce marché a été assez actif et nous avons eu à enregistrer une légère hausse des prix. Pour la semaine prochaine, nous prévoyons un marché plutôt ferme.

Les industriels et les commerçants qui recherchent la clientèle de l'agriculteur consciencieux et prospère ont le devoir d'annoncer dans le "Bulletin des Agriculteurs".

LE MARCHE

THE MARKET

Les prix suivants sont ceux obtenus par la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec. Ce sont les prix qui ont été obtenus et payés aux membres expéditeurs de cette société durant la semaine finissant le samedi précédent la date de publication du Bulletin. Les frais de transport sont à la charge de l'expéditeur.

SEMAINE FINISSANT LE 8 JUILLET 1922

BEURRE	CREAMERY BUTTER
Pasteurisé — <i>Pasteurised</i>	37 c lb
No. 1.....	36 1/4 c lb
No. 2.....	35 c lb

FROMAGE	CHEESE
Blanc	Coloré
Spécial.....15 1/2	Spécial.....15 1/2
No. 1.....15 1/4	No. 1.....15 1/4
No. 2.....14 3/8	No. 2.....14 3/4

ŒUFS	EGGS
Strictement frais — <i>Strictly new laid</i>	\$0.30 1/2 doz
No. 1.....	0.26 1/2 "

SIROP D'ERABLE MAPLE SYRUP

En canistres de 1/2 ou 1 gallon impérial	In cans of 1/2 or 1 gallon (imperial)
No. 1.....	\$1.75 gall.
No. 2.....	1.55 "
No. 3.....	1.35 "

En barils (non retournables) de 5 gallons ou plus:	In barrels of 5 gallons or more:
No. 1.....	\$1.55 gall
No. 2.....	1.40 "
No. 3.....	1.20 "

Les barils ne sont pas remis à l'expéditeur *Barrels are not returned to shippers*

En canistres et barils (retournables) 5 gallons et plus:	In cans and barrels (returnable) of 5 gallons or more:
No. 1.....	\$1.50 gall.
No. 2.....	1.35 "
No. 3.....	1.15 "

SUCRE D'ERABLE	MAPLE SUGAR
No. 1. Pains de 1 lb. (<i>One pound block</i>).....	14 c lb
No. 2.....	13 c "
No. 1. Gros pains (<i>Large block</i>).....	12 1/2 c "
No. 2.....	11 1/2 c "
No. 3.....	11 c "

MIEL	HONEY
Blanc { No. 1.....	12c
White { No. 2.....	10 1/2
{ No. 3.....	8c

Ambré { No. 1.....	9c
Amber { No. 2.....	8c
Brun { No. 1.....	8c
Brown { No. 2.....	7c
{ No. 3.....	6c

FEVES	BEANS
Blanches { No. 1 { Triées à la main }.....	6c lb.
White { No. 2.....	5c lb.
{ No. 3.....	"

POIS	PEAS
Pois - Peas.....	6 c lb.

Les bons pois cuisants sont toujours très demandés. Inutile d'expédier des pois qui sont difficiles à cuire.

LAINES	WOOL
Lavée — <i>Washed</i> { No. 1.....	27c lb.
{ No. 2.....	23c "
{ No. 3.....	18c "

Non lavée — <i>Unwashed</i> { No. 1.....	17c lb.
{ No. 2.....	14c "
{ No. 3.....	11c "
{ Rejetée— <i>Rejected</i>	8 c "

VOLAILLES VIVANTES LIVE POULTRY

No. 1	28	c
No. 2	25	c
No. 3	22	c
COQS-ROOSTERS	17	c

PIGEONS.	PIGEONS.
Le couple a pair 40c.	

LAPINS.	RABBITS.
Le couple suivant la grosseur a pair according to size	75c à 1.25

POULETS DU PRINTEMPS. SPRING CHICKENS.	
No. 1.....	37c
No. 2.....	34c
No. 3.....	30c

WEEK ENDING th. 8 JULY 1922

Agneaux d'un an abattus	Moutons abattus Dressed
Dressed Lambs one year	Sheep

CHOIX	
No. 1.....18	No. 1.....9 c
No. 2.....16	No. 2.....8 c
No. 3.....12 1/2	No. 3.....7 c

VEAUX ABATTUS DRESSED CALVES

Engraisés au lait	Milk fed
-------------------	----------

CHOIX	
No. 1.....	11 c
No. 2.....	10 c
No. 3.....	9 c
No. 3.....	7 1/2 c

PORCS ABATTUS (Frais) DRESSED HOGS (Fresh)

No. 1 90 à 140 lbs.....	18 1/2 c
No. 2 141 à 175 lbs.....	17 1/2 c
No. 3 176 à 225 lbs.....	16 1/2 c

PEAUX HIDES

Peaux de boeufs (moins de 47 lbs).....	10 c lb
Beef hides (more than 47 lbs.).....	8 lb.
(plus de " ".....)	

Peaux de taureaux pesantes.....	5 lb.
Bulls hides (Heavy).....	

Peaux de moutons: de.....	40 à 75c { chacune
Sheep skins: from.....	each
Peaux de veaux de champs.....	8 1/2 lb.
Kips.....	

Peaux de veaux de lait.....	13 à 16c lb.
Calf's skins.....	

Peaux de chevaux \$2.00 à \$2.50 chacune, suivant grandeur.	
Horse hides, \$2.00 to \$2.50 each according to size	

ANIMAUX VIVANTS

Vendus par chars
complets seulement

BOUVILLONS	STEERS
Extra choix — <i>Selected</i>	8 c lb.
Choix — <i>Choice</i>	7 1/4 c "
No. 1.....	6 1/4 c "
No. 2.....	4 3/4 c "
No. 3.....	4 c "
No. 4.....	3 lbs
VACHES	COWS
Extra choix — <i>Selected</i>	7 c lb.
Choix — <i>Choice</i>	6 1/4 c "
No. 1.....	6 c "
No. 2.....	4 c "
No. 3.....	3 1/2 c "
No. 4.....	2 c "
No. 5.....	1 1/2 "
TAURES	HEIFERS
Extra choix — <i>Selected</i>	8 c lb.
Choix — <i>Choice</i>	6 3/4 c "
No. 1.....	5 3/4 c "
No. 2.....	4 1/4 c "
No. 3.....	3 1/2 lb.
No. 4.....	3 c "
Tauraille No. 1 — <i>yearlings</i>	2 1/4 c lbs.
" No. 2.....	2 "
TAUREAUX	BULLS
extra choix — <i>Selected</i>	5 c lb.
choix — <i>Choice</i>	4 c "
No. 1.....	3 1/2 c "

No. 2.....	3 c lb.
No. 3.....	2 3/4 c bs.
No. 4.....	2 1/4 "

BŒUFS DE TRAVAIL	OXEN
Choix — <i>Choice</i>	6 c lb.
No. 1.....	5 "
No. 2.....	4 1/2 c "
No. 3.....	4 c "
No. 4.....	3 c "

PORCS VIVANTS	LIVE HOGS
PORCS A BACON.....	150 à 225 lbs 15 1/2 c
PORCS A ETAL.....	120 " 150 " 15 c
PORCS PESANTS.....	225 " 300 " 13 1/2 c
PORCS LEGERES.....	100 " 120 " 13 c
PORCS EXTRA PESANTS.....	300 et plus 11 c

Truies { 300 " moins 9 1/2 c	
Sows { 300 " plus 9 c	
Stag.....	8 c

MOUTONS	SHEEP
No. 1.....	5 c lb.
No. 2.....	4 1/4 c "
No. 3.....	3 1/2 c "
No. 4.....	3 c "
No. 5.....	2 1/2 c "

LIVE STOCK

Sold in Carload
Lots only

AGNEAUX DU PRINTEMPS SPRING LAMBS

Doivent peser au moins 45 lbs Vivants	
Choix.....	10 1/2 c lb.
No. 1.....	10 c "
No. 2.....	9 1/2 c "
No. 3.....	8 c "
No. 4.....	7 c "

VEAUX SOIGNES WELL FED CALVES

No. 1.....	4 c lb
No. 2.....	3 1/2 c "
No. 3.....	3 c "

VEAUX ENGRAISSES AU LAIT MILK FED CALVES

Choix.....6 c lb.	No. 3.....3 1/2 c lb.
No. 1.....5 c "	No. 4.....3 c "
No. 2.....4 1/4 c "	

VEAUX de CHAMPS GRASS CALVES

No. 1.....3 1/2 c "	No. 3.....2 3/4 c "
No. 2.....3 1/4 c "	No. 4.....2 1/2 c "
	No. 5.....2 c "

EXPEDITION
DU BETAIL.

CULTIVATEURS ! Si vous avez des animaux de boucherie à vendre, n'attendez pas plus longtemps. Le marché n'est certes pas ce qu'il a déjà été, mais plus vous retarderez, plus les risques de baisses seront grands.

Si vous avez des animaux de boucherie bien finis et bien conformés, des agneaux gras pesant au delà de 65 livres, et des porcs pesant de 120 à 220 livres, nous vous conseillons de nous les expédier par chars complets et le plus tôt possible.

ADRESSEZ BIEN A

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE QUEBEC

Montreal Stock Yards, Pointe St-Charles, Montreal.

TRIBUNE LIBRE

Les communications que nous publions sous cette rubrique n'engagent en rien la responsabilité de ce journal. Elles sont néanmoins sujettes au contrôle de la direction qui reste libre de les publier ou non, ou de les abréger.

(SUITE DE LA PAGE 9)

En face de ces faits, je me demande pourquoi nous ne nous occupons pas plus de nos propres affaires.

Il y a à cela plusieurs raisons:

D'abord, les partis politiques, à tour de rôle, les gouvernements, nous ont toujours considérés comme de simples machines à voter, prenant bien garde de réveiller chez nous cet esprit d'initiative qui nous aurait permis de prendre en mains nos propres affaires, de discuter nos propres questions. Ensuite, on ne nous a pas donné le genre d'écoles qui nous eût permis de nous préparer dans le sens de la profession que nous exerçons. Nos gouvernements auraient dû développer l'école primaire, modèle, académique, c'est-à-dire l'enseignement élémentaire à ses différents degrés en donnant plus de place à l'agriculture, aux questions nationales et aux problèmes d'administration.

Si, aujourd'hui, dans l'Ouest et l'Ontario, les cultivateurs ont en mains les affaires de leur province, c'est parce qu'ils se sont formés dans les High Schools où l'on apprend aux élèves à affronter la vie avec courage et où on les prépare mieux à exercer plus tard, en homme pratique, tous les droits de citoyens.

On a donné une fausse direction à l'élément agricole. On en a la preuve dans l'exode rural qui s'accroît chaque année.

Le remède à tout cela, je le vois dans l'organisation.

Ayons à un haut degré l'esprit de solidarité dont je parlais tantôt. Entendons-nous d'abord et le reste; succès économiques, etc, viendra vite et cela pour le plus grand bien de la province et du pays.

Albani Nichols.

POLITIQUE ET TOLERANCE

"Gouverner, c'est prévoir", a dit un grand homme d'Etat (1), mais ce n'est pas toujours tolérer. La dernière "sortie" de notre Honorable agriculteur provincial, à l'égard du mouvement progressiste parmi les fermiers de Québec, constitue une crise d'intolérance politique telle que nous ne pouvons, à cet égard, nous dispenser de quelques observations d'ordre purement général.

En l'état actuel des choses, et à Québec comme à peu près partout ailleurs, le pouvoir politique est d'ordinaire détenu par des hommes, c'est-à-dire par des êtres essentiellement faillibles, quoique "supérieurs", des individus susceptibles de se corrompre comme le commun des mortels. Elus du peuple, bien que ce ne soit généralement que par une minorité électorale, ils arrivent au pouvoir avec des devoirs à remplir d'abord, puis des droits à exercer. Malheureusement, la "lune de miel politique" dure peu, et les droits prennent peu à peu le pas sur les devoirs dans la conscience bientôt caoutchoutée de ces arrivistes impénitents. Cette déviation de leur rôle de serviteurs du peuple est d'ailleurs de beaucoup facilitée par l'incroyable apathie de ce même peuple auquel, osons le dire, nos parlementaires ont souvent fait

prendre des vessies pour des lanternes.

Cette docilité enfantine de l'électorat, soigneusement entretenue par tous ceux qui en profitent, en est venue en quelque sorte à conférer à nos gouvernants une sorte d'omnipotence politique à laquelle la plupart, pour ne pas dire tous, ne se sont pas fait faute de croire et dont ils usent pour la plus grande gloire de leur personnalité "morale" (?) et la satisfaction de leurs bas instincts ploutocratiques. Fondant leur puissance sur la naïveté de leurs concitoyens, ils finissent par croire que "c'est arrivé" et que, quoiqu'il pensent, disent et fassent, ils ne sauraient, au grand jamais, manquer de bien penser, de bien dire et de bien faire. De là à se croire indispensables au "bien-être général de la population", il n'y a qu'un pas, lequel est vite franchi, nous payons assez cher pour le croire.

Cet état, qui frise de très près l'absolutisme, est fréquent dans nos gouvernements "démocratiques", si bizarre que cela paraisse. Les ministres, presque amoralisés par un long exercice du pouvoir, devenus les véritables maîtres d'une population dont ils devraient être les serviteurs, habitués à "régner" sur un troupeau d'humains dociles, craintifs, respectueux et obéissants, ne peuvent mieux être comparés qu'à ces enfants gâtés auxquels on ne sait plus rien refuser et qui ne supportent plus la moindre contradiction, la plus petite contrariété. Gare au contribuable qui, devenu quelque peu conscient de sa responsabilité de citoyen libre, se permettra de faire la moindre observation au ministre, de le rappeler au sentiment des convenances politiques, de battre en brèche, fut-ce de façon imperceptible, l'autorité dictatoriale du ministériel qui eut, avouons-le, le mauvais goût de cesser d'être un monsieur honorable le jour où il lui prit fantaisie de jouer mal son rôle d'Honorable monsieur.

Aux yeux des puissants du jour, cet électeur conscient apparaît, dès lors, sous la forme d'un mouton noir, d'une brebis galeuse, d'un être qui peut devenir dangereux, surtout s'il cherche à faire partager sa manière de voir autour de lui, s'il fait mine d'apprendre à ses voisins à comprendre et à discuter avant d'obéir aveuglément, comme auparavant, aux dictées parfois équivoques de la troupe ministérielle. Ce "révolté" devient alors un misérable qu'il faut à tout prix mettre au ban de l'opinion publique, et les "autorités établies" descendront sans peine jusqu'à l'injure et la calomnie pour discréditer l'audacieux qui aura osé mettre en doute l'omnipotence politique de nos potentats provinciaux.

Il ne faut pas s'étonner si des ministres sont si chatouilleux de leur autorité, se retranchent derrière un tel exclusivisme lorsqu'il s'agit de garder un pouvoir qui, de nos jours encore, fait vivre si grassement son homme, mais tout bon démocrate sentira peut-être la nécessité de protester contre la conduite d'un gouvernement démocratique qui n'est, à tout prendre, qu'une grotesque caricature d'un gouvernement du peuple par ses représentants issus d'une majorité électorale.

Quand un homme politique, si haut

soit-il parvenu dans l'échelle sociale, se sent indemne de tout reproche, il ne doit pas craindre la critique. Il doit, au contraire, l'inviter, la rechercher. S'il se montre trop susceptible, arrogant, prétentieux et démesurément autoritaire envers ses électeurs, c'est qu'il y a anguille sous roche, c'est qu'il n'est plus l'immaculé politique qu'il se proclame, c'est qu'il est mûr, ou peu s'en faut, pour la guillotine électorale.

Il ne reste plus alors, à la foule des électeurs, que de veiller au grain et de "débarquer", à la première occasion, ce personnage à la fois important et importun, devenu un parfait fumiste le jour où il aura cessé, pour des considérations inavouables et inavouées, de gouverner dans l'intérêt de tout le monde.

(1) Georges Clémenceau. J.-F. MARIER.

L'EMBARGO ANGLAIS

La discussion sur la levée de l'embargo du bétail canadien en Angleterre est toujours d'actualité. Au banquet d'honneur donné à Londres le jour du Dominion, M. Winston Churchill, secrétaire d'Etat pour les colonies, s'exprimait ainsi:

"Je m'aventure sur un terrain que les anges ont peur de fouler. J'envisage avec de grands espoirs le jour où l'embargo sera levé. Il n'est personne qui connaît les fardeaux de l'agriculture britannique, qui pourrait parler sans sympathie d'une question aussi vitale, non seulement pour la prospérité, mais même pour la santé de ces Iles. Mais il faut trouver le moyen d'aider à l'agriculture britannique sans imposer un stigmate non justifié sur les troupeaux canadiens."

D'autre part et à la même fête Sir Arthur Griffith-Boscawen, ministre de l'agriculture britannique, déclarait dans le "Lloyds Sunday News", que, durant le prochain débat sur le sujet à la Chambre des Communes:

"Il parlera et votera contre tout changement dans la loi actuelle, vu que l'opinion agricole est, par une énorme majorité, opposée à la levée de l'embargo."

On voit que l'avenir en la matière demeure très incertain.

Assurément, le gouvernement de la métropole doit "trouver le moyen", non pas uniquement d'aider l'agriculture britannique, mais encore de faire quelque chose pour le consommateur anglais et, par contre-coup, pour l'éleveur canadien. Lié par l'engagement le plus solennel possible de lever l'embargo sur notre bétail, il ne lui reste plus qu'à s'exécuter s'il ne veut risquer de perdre de nombreux votes chez lui.

M. Lloyd George, en mal d'élection, est capable d'accomplir des choses étonnantes, ainsi que nous en sommes souvent les témoins. Peut-être trouvera-t-il le moyen", grâce à son incomparable versatilité, de sortir de l'impasse.

Mais il importe de noter dans quelle crise intense se débat la classe agricole anglaise de laquelle des esprits naïfs en Canada s'obstinent à attendre du renfort, sous forme d'immigrants, pour développer notre propre agriculture.

Il est ici des préjugés difficiles à détruire. Se rendra-t-on jamais à l'évidence des faits?

DR T. A. BRISSON.

NOTES

COMMENT RECOLTER LE SOLEIL.

Quand le soleil à ensilage n'est pas trop renversé par le vent et que ses tiges ne sont pas trop grosses, on peut se servir, pour le récolter, d'une lieuse à blé d'Inde. Cette machine, en liant le soleil par petites gerbes, rend plus facile le travail du chargement et du transport.

Aux Etats-Unis, on se sert, pour transporter les gerbes de soleil de la lieuse directement dans la voiture, d'une espèce d'ascenseur, dont l'une des extrémités est attachée à la lieuse et l'autre à la voiture, laquelle suit la machine à couper.

Quand le soleil est renversé et que les tiges sont trop grosses pour être coupées par la lieuse à blé d'Inde, on peut se servir, pour le récolter, pour le couper, d'une espèce de traineau auquel on fixe des couteaux. On peut encore se servir d'un couteau ordinaire à blé d'Inde.

Ces derniers procédés ne doivent être employés que lorsqu'il est impossible de se servir de la lieuse ordinaire à blé d'Inde.

Le soleil doit être récolté quand 50 à 60% des têtes sont en fleurs.

FORETS DE COMTES.

On annonce que déjà douze comtés ont mis à profit l'aide offerte par le gouvernement d'Ontario pour l'établissement de forêts municipales. Ces comtés ont fait l'acquisition d'étendues impropres à l'agriculture qui, avec la coopération du Service forestier provincial, seront plantées en pins, en épinettes et autres essences. Ces étendues varient de 100 à 1.000 acres. On s'attend à ce que d'autres comtés s'occupent du reboisement au cours de l'année prochaine.

L'homme qui va pêcher ou camper et qui jette avec insouciance des bouts de cigarettes ou qui néglige de faire disparaître les derniers vestiges d'un feu qu'il a allumé pour faire bouillir son eau, peut faire plus de dommages à sa province natale qu'il ne pourrait en réparer par toute une vie de durs labeurs.

CONVULSIONS

Demandez notre livre gratuit détaillé complet sur la fameuse préparation TRENCH pour épilepsie et convulsions. Simple traitement domestique. Plus de 30 ans de succès. Témoignages de toutes les parties du monde. Plus de 1000 en une année. Ecrivez de suite à

TRENCH REMEDIES LIMITED

2707 St. James Chambers, 79 Adelaide St. E. TORONTO, ONT.

BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis MARION & MARION

364 rue Universelle, - - - - - Montréal
72 1/2, rue St-Pierre, - - - - - Québec
et Washington, D. C.



LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.
H. CLAY-GLOVER Co. Inc.
129 West 24th Street
New-York, U. S. A.

CULTURES SUPERFICIELLES

Sarclages et Binages

Le mois de juillet est une période de végétation très active pour les cultures sarclées. Nos récoltes ordinaires consomment, de ce temps-ci, des quantités énormes d'eau. L'on peut dire que, toute chose égale d'ailleurs, leur croissance est réglée par la réserve d'eau du sol.

Quelque riche que soit une terre, elle ne portera qu'une végétation chétive si l'eau ne s'y trouve pas en quantité suffisante pour assurer la dissolution rapide des engrais solides, pour faciliter leur déplacement et leur transport vers les racines des plantes.

L'eau est encore plus nécessaire aux plantes qu'elle ne l'est aux hommes parce que, contrairement à nous, les plantes n'ont pas la faculté d'absorber d'éléments nutritifs à l'état solide; elles ne se nourrissent que de substances liquides ou gazeuses.

Aux époques de pluies abondantes et fréquentes, les plantes n'ont pas de difficultés à trouver l'eau qu'elles requièrent. Il n'en est pas de même à l'été; leur consommation est alors limitée à la réserve d'eau accumulée dans le sol.

Bien que les eaux de pluie et de neige s'accumulent et pénètrent à de grandes profondeurs dans le sol où elles remontent vers la couche arable à mesure que celle-ci en devient dépourvue, elles ne s'y trouvent jamais en quantité illimitée et finissent par s'épuiser par suite de la dépense qu'en font les plantes et par suite surtout des effets ruineux de l'évaporation. Il suffit d'observer un champ fraîchement labouré ou hersé et de constater comme il sèche rapidement au soleil, pour concevoir les énormes pertes d'eau qu'occasionne l'évaporation à l'air libre.

L'évaporation de l'eau du sol ne se produit pas toutefois à la même vitesse dans toutes les conditions. L'expérience démontre que le taux d'évaporation est beaucoup plus élevé sur les terres nues dont la surface est tassée et lisse, sur les terres revêtues d'une couche solide, que sur les terres entièrement ou partiellement recouvertes de végétation et dont la surface émettée offre l'aspect et produit les

effets d'un matelas peu ou pas conducteur de l'eau.

Guidés par cette constatation, les agriculteurs ont pris l'habitude de détasser souvent la couche superficielle des jachères et des cultures sarclées, surtout aux temps de sécheresse, afin de rendre plus difficile l'ascension de l'eau de la couche arable à la surface même du sol et de réduire ainsi, à son minimum, le taux d'évaporation.

Le détasement du sol s'effectue par le binage et les sarclages. La fréquence de ces opérations est réglée par les besoins de la récolte, par la réserve d'eau du sol et par le jugement du cultivateur.

D'une manière générale, l'on ne sarcle jamais trop souvent, et plus on cultive le sol plus il rend; ceci se conçoit facilement lorsqu'on se rappelle que les façons culturales ont pour effet de pulvériser les éléments minéraux, augmentant ainsi leur solubilité—du sel fin se dissout plus facilement que du gros sel—d'augmenter l'activité des micro-organismes du sol en l'aérant, de conserver l'humidité de la terre et de détruire les plantes nuisibles.

Pour avoir de bonnes récoltes, il faut donc cultiver le sol bien et souvent.

La nécessité des sarclages et des binages se fait sentir davantage, cette année, en raison de la sécheresse qui sévit depuis longtemps et qui menace de durer encore.

La récolte de foin et de grain sera plutôt faible dans beaucoup de régions. Il importe donc de donner beaucoup de soin aux plantes sarclées; blé d'inde, soleil, et racines afin d'avoir un bon supplément de nourriture succulente.

Pour le blé d'Inde, il faut observer certaines précautions, car le système racinaire de cette plante a ceci de particulier qu'il commence à se développer profondément pour devenir ensuite plus superficiel à mesure que la croissance de la plante augmente. Les sarclages doivent donc être de plus en plus superficiels afin que les dents du sarclage ne brisent pas les racines.

BRULURE DES FEUILLES DE LA POMME DE TERRE

Cette maladie se voit pour la première fois sur les plants de pommes de terre vers la fin de juillet, mais c'est entre la mi-août et la première semaine de septembre qu'elle exerce ses pires effets. Les feuilles présentent une brûlure sur les pointes et sur les contours, et plus tard tout le dessus de la plante se dessèche et elle meurt prématurément. Cet état se remarque surtout par une température chaude, sèche, venteuse et spécialement pendant les périodes de temps sec et ensoleillées qui suivent les pluies.

Les opinions varient beaucoup en ce qui concerne la cause de cette maladie, et l'on a nommé plusieurs agents qui seraient responsables de cette brûlure des feuilles. On a prétendu que la cause de la brûlure des pointes est l'évaporation excessive de l'eau de la surface des feuilles dans les journées de chaleur extrême et de grand soleil, causant la mort de certaines cellules dans la feuille. D'autres autorités prétendent avoir démontré positivement que la cicadelle de la pomme de terre est la

cause de la brûlure de la pointe, d'où le nom "brûlure de la cicadelle" qui s'applique également à cette maladie. Plus récemment des investigateurs ont associé, eux aussi, la cicadelle à cette maladie, mais ils prétendent qu'il y a un agent spécifique, normal ou étranger, qui est transmis par la cicadelle de la feuille, et qui est la cause directe de la brûlure des feuilles des pommes de terre. On le voit par le fait que l'on peut produire la brûlure de la pointe en inoculant des cicadelles macérées dans les feuilles des pommes de terre.

On a constaté que la bouillie bordelaise régulière est utile dans le contrôle de cette maladie. Ceux qui croient que la chaleur excessive et le soleil en sont les causes principales, disent que la couche de bouillie bordelaise dont la feuille est recouverte prévient une évaporation excessive. D'autres prétendent que cette bouillie détruit les cicadelles et qu'elle les empêche d'exercer leurs ravages.

Quoi qu'il en soit, il a été démontré que

la bouillie bordelaise peut arrêter le développement de la brûlure, et ce n'est là qu'une nouvelle preuve de l'importance d'une pulvérisation soignée et systématique des plants de pommes de terre.

F. L. Drayton.

Ferme Expérimentale Centrale.

LA REFORME DU CODE MUNICIPAL

(SUITE ET FIN)

Comme le maire et les conseillers sont, en matière de droit municipal, revêtus des pouvoirs de juges de première instance et que la jurisprudence de tous les tribunaux du pays est unanime à établir qu'un autre tribunal ne saurait infirmer leurs décisions, sauf en cas d'illégalité et d'injustice grave, et que, de plus, ils sont le plus souvent des hommes qui n'ont pas fait d'études légales spéciales, il est essentiel que la loi qu'ils sont chargés d'appliquer soit claire, simple, concise et conforme aux besoins de la population. La procédure, — et notamment les formalités à remplir pour mettre un règlement en vigueur, doit être simplifiée.

Il est à désirer qu'à l'avenir la législation ne fasse pas à la légère des amendements au Code municipal. Autrement ce sera toujours un nid à procès et à contestations à n'en plus finir.

Quand le gouvernement a décidé de refondre la loi des compagnies, l'assistant procureur-général a écrit à chaque juge et à chaque avocat pour lui demander son opinion sur les réformes à apporter. Si toutefois, le Législateur, dans sa sagesse, décide de refondre de nouveau le Code municipal, ne croyez-vous pas qu'il devrait suivre le précédent établi pour la loi des compagnies et demander l'avis, non seulement des juges et des avocats, mais aussi de chaque municipalité sur les réformes à apporter pour changer la loi mal faite en une loi bien faite.

Ça arrivera peut-être dans cinq ans,

dans dix ans, qui sait! mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Et alors personne ne sera obligé de prêcher le respect de la loi. Elle méritera le respect de tous et elle l'aura.

En attendant, il est de la plus haute importance pour tous les contribuables des municipalités rurales de surveiller de très près la confection, la rédaction et le fonctionnement de toutes les lois qui les intéressent et auxquelles ils sont soumis. Le Code municipal est de ce nombre. Qu'on ne l'oublie pas!

20 ANS
DE SERVICE

A celui qui recherche sécurité et bon revenu, notre Maison est en mesure d'offrir :

- Vingt ans d'expérience au service du placement;
- Les meilleures facilités pour l'achat et la vente de toutes valeurs;
- Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local;
- Encaissement, sans frais, de coupons d'intérêt, au Canada et aux Etats-Unis;
- Renseignements financiers. Envoi gratis du Bulletin mensuel sur demande.

Correspondants dans toute la Province

RENE-T. LECLERC

Banquier
Montréal: 160, rue St. Jacques
Québec: 74, rue St. Pierre
(MAISON FONDÉE EN 1901)

MACHINES MODERNES

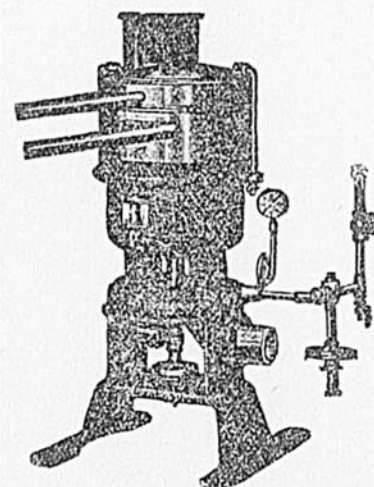
Propriétaires de Beurreries, Fromageries et Laiteries, Manufacturiers de crème glacée, vous désirez augmenter vos revenus—installez chez vous des MACHINES MODERNES et vous atteindrez alors votre but.

NOUS AVONS CE QU'IL VOUS FAUT

Nous désirons attirer spécialement votre attention sur le CENTRIFUGE SIMPLEX.

Cette machine fait un écrémage parfait tout en économisant considérablement le combustible.

Faites l'achat d'un CENTRIFUGE SIMPLEX et vous serez satisfaits, nous en sommes convaincus.



NOUS VENDONS AUSSI LES

- Bassins - pasteurisateurs "La-coursière".
- Bassins - pasteurisateurs "Gos-selin".
- Condenseur - Ruff.
- Homogénéisateurs - Trudel.
- Machines à froid—
- Cadnets à crème glacée—
- Canistre à crème glacée—
- Tinettes à crème glacée—

Nous avons aussi certaines machines d'occasion—

Demandez nos conditions

Tous renseignements désirés seront donnés avec plaisir par

B. TRUDEL & Cie.

□ 36 - 38 Place d'Youville □
MONTREAL

Casier postal 484

Tel. Jour: Main 118
Soir: Westmount 4120

TROIS ANS POUR \$3.00

Les agriculteurs doivent s'organiser pour sauvegarder leurs intérêts.

Pour s'organiser il faut un journal indépendant.

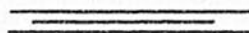
Ce journal indépendant c'est le Bulletin des Agriculteurs.

Efforcez-vous de lui trouver de nouveaux lecteurs.

Le prix de l'abonnement est à la portée de tout le monde.

Un an d'abonnement pour \$1.50, deux ans pour \$2.50, trois ans pour \$3.00.

AIDONS-NOUS LES UNS LES AUTRES !



Détachez le coupon d'abonnement. - Inscrivez le nom d'un ami.

Envoyez-nous-le avec le prix de l'abonnement.

VOUS NE SAURIEZ MIEUX SERVIR VOS INTERETS
ET CEUX DE L'AGRICULTURE.

_____ Adressez : _____

688, RUE ST-PAUL OUEST, MONTREAL

M. T. K. Doherty
Int'l Institut
Department of Agriculture,
Ottawa, Ont.
Commissioner